

UIESP
XXVe Congrès international de la population
Tours / France
18-23 juillet 2005

Session N307
‘La transition en cours de la nuptialité’
‘The ongoing nuptiality transition in developing countries’

La nuptialité en Inde : tendances spatiales, déterminants et implications

Thomas Spoorenberg
Département d’histoire économique
Université de Genève
40, bd du Pont-d’Arve
CH-1211 Genève 4
SUISSE
thomas.spoorenberg@metri.unige.ch
Tél. : 0041 22 379 82 25
Fax : 0041 22 379 81 93

14 juin 2005

Résumé

Cette communication envisage, pour les deux sexes, l'évolution spatio-temporelle de la nuptialité au niveau des 32 Etats et Territoires de l'Union Indienne en recourant aux recensements de 1971, 1981 et 1991. Si les comportements matrimoniaux ont évolué partout, des différences régionales demeurent. L'étude de la dynamique spatio-temporelle de la nuptialité montre que ces comportements ne se répartissent pas aléatoirement dans l'espace. Une analyse de dépendance menée sur les données du recensement de 1991 indique que la religion, l'instruction, la composition du marché matrimonial et la région influencent les pratiques matrimoniales. Par contre, ni le système familial, ni la richesse d'un Etat ne joue un rôle. Au terme de cette approche macro des causalités, les implications sociales et démographiques des transformations matrimoniales sont discutées. L'évolution de la nuptialité précoce est notamment mise en relation avec la fécondité par âge.

La nuptialité en Inde : tendances spatiales, déterminants et implications

Thomas SPOORENBERG*

Bien que l'Inde soit à mi-chemin d'une transition démographique présentant d'énormes différences spatiales,¹ le taux de croissance annuel moyen de la population atteint encore 1,93% entre 1991 et 2001 (Nair et Véron, 2002 : 228) conduisant, si rien ne changeait, à un doublement de la population en 36 ans. Dépassant le milliard d'habitants en 2001, l'Inde doit faire face au défi de la 'maîtrise' de sa croissance démographique.

Dans ce pays, traditionnellement, les normes matrimoniales ont favorisé la pratique d'un mariage universel et très précoce dans la plupart des Etats. Néanmoins, la situation change et l'augmentation que connaît l'âge au mariage reflète les divers changements affectant les sphères culturelles, sociales et économiques.

Traiter la nuptialité à un niveau national n'a guère de sens pour un pays immense et varié comme l'Inde. La diversité des pratiques matrimoniales et l'hétérogénéité des contextes sont trop grandes pour prétendre mener une analyse des tendances et déterminants de la nuptialité basée sur des mesures moyennes nationales. Ce papier propose de progresser en direction d'une décomposition et d'un raffinement des cadres d'analyse en procédant à une analyse spatiale désagrégée. Le niveau d'analyse retenu est celui des 32 Etats et Territoires de l'Union indienne (figure 1).² Ce choix s'explique en partie par le niveau de mesure des données à notre disposition, par la difficulté d'assembler les données par district et par une absence d'études récentes privilégiant ce découpage spatial. Bien sûr, le niveau d'hétérogénéité à l'intérieur des Etats reste considérable, mais traiter la nuptialité à ce niveau demeure néanmoins valide si l'on entend capturer la dimension sociale de ce phénomène.

L'objectif de cette étude est d'offrir à la fois un aperçu de l'évolution dans l'espace de la nuptialité indienne et une compréhension de ce phénomène à un niveau d'analyse macro, celui des Etats et Territoires. Dans un premier temps, après avoir rapidement situé la place de la nuptialité dans la politique de population indienne et dans la recherche actuelle, les données et les mesures utiles à l'étude des pratiques matrimoniales sont présentées. C'est à partir de ces mesures que les tendances de la nuptialité pour les deux sexes sont ensuite dressées depuis 1971. L'examen de la dynamique spatio-temporelle des comportements matrimoniaux laisse croire que les évolutions à l'œuvre ne sont pas géographiquement indépendantes. L'hypothèse d'une auto-corrélation spatiale est envisagée dans un quatrième temps. Puis, les principaux déterminants de la nuptialité sont abordés permettant d'approfondir la compréhension de la nuptialité. Enfin, pour conclure, la dernière partie de cette étude envisage les implications sociales et démographiques de ces évolutions matrimoniales.

* Assistant, départements d'histoire économique et d'économétrie, Université de Genève, Suisse.

¹ Tout en partant de niveaux hétérogènes, la fécondité et la mortalité ont diminué à des rythmes différents selon les Etats (Véron, 1997 ; Visaria, 1995). Selon Nair et Véron (2002 : 240), la transition démographique est achevée au Sud de l'Inde.

² Dans le recensement de 2001, ce ne sont plus 32 Etats et Territoires qui sont recensés, mais 35. En divisant des Etats existants (Madhya Pradesh, Bihar et Uttar Pradesh), 3 nouveaux Etats ont été créés : Chattisgarh, Jarkhand et Uttaranchal.

Figure 1 : Limites des Etats et Territoires de l'Union, Inde 1991



I. Politique de population et orientation de la recherche

En 1952, le programme national de planning familial (*The National Family Planning Programme*) a été lancé avec “*the objective of reducing birth rate to the extent necessary to stabilise the population at a level consistent with requirement of national economy*”.³ Depuis ce lancement, le monde politique indien et la majorité des recherches mettent résolument l’accent sur les programmes de santé de la reproduction et de planning familial. Bien qu’influencent la fécondité, la nuptialité y est cependant quasiment négligée.

Dans le tableau synthétique de l’évolution de la politique de population indienne depuis le milieu du XX^{ème} siècle (tableau 1), la place occupée par la nuptialité est minime. Seule la loi du 1^{er} octobre 1978 –*Hindu Marriage (Amendment) Act*– sur l’élévation de l’âge légal au mariage à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons concerne la nuptialité.

Ces choix politiques se reflètent largement dans les orientations du monde de la recherche. Dans un travail précédent, le recensement du journal *Demography India*, mené sur 30 années (1972-2001),⁴ montre que la reproduction prise au sens large (fécondité, santé,

³ Citation tirée du 9th Five Year Plan (Vol-1), disponible sur le site officiel de *The Planning Commission* : <http://planningcommission.nic.in/plans/planrel/fiveyr/9th/vol1/v1c1-3.htm> (consulté le 14 juin 2005).

⁴ *Demography India* est un journal bisannuel publié par l’Indian Association for the Study of Population (IASP). Les articles de cette revue portent en premier lieu sur l’Inde. Le recensement des publications a été mené à partir

contraception,...) concentre plus du quart des publications. En y ajoutant le planning familial, ce sont près de 2 publications sur 5 qui sont concernées. Par contre, dans ce tableau général, la place réservée à la nuptialité est relativement réduite. Sur les 601 articles recensés entre 1972 et 2001, seules 30 portent sur la nuptialité : à peine 5% du total.

Tableau 1 : Évolution de la politique de population indienne
(Tableau repris de Nair et Véron, 2002 : 232)

Plans quinquennaux	
Premier plan (1951-1956)	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse d'une demande latente de contraception - Ouverture de cliniques offrant des services de planification familiale (« <i>clinic oriented approach</i> ») - Mise en place de services de stérilisation, principalement masculine dans certains états
Deuxième plan (1956-1961)	<ul style="list-style-type: none"> - Même stratégie
Troisième plan (1961-1966)	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la norme des familles réduites par l'éducation (« <i>extension-education approach</i> ») - Choix de la méthode contraceptive laissé à l'utilisateur (« <i>cafeteria approach</i> »)
Période entre deux plans (1966-1969)	<ul style="list-style-type: none"> - Interruption des plans consécutive au conflit entre l'Inde et la Chine (on parle de « <i>plan holiday</i> ») - Intégration de la planification familiale au programme indien de santé publique
Quatrième plan (1969-1974)	<ul style="list-style-type: none"> - Les médias sont utilisés pour la promotion de la planification familiale - La pilule est popularisée et les préservatifs fournis gratuitement - L'avortement est libéralisé - Accent mis sur la stérilisation comme mode de régulation des naissances
Cinquième plan (1974-1979)	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des programmes de planification familiale en raison de leur succès limité - Projet d'une interdiction des familles de plus de 3 enfants dans le cadre de l'<i>État d'urgence</i> déclaré en 1975 - Vastes campagnes de stérilisation plus ou moins forcées - Assouplissement de la politique de population avec le nouveau gouvernement (le programme de « planification familiale » devient programme de « bien-être familial ») - Élévation de l'âge au mariage à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons
Sixième plan (1980-1985)	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'une fécondité de 2,3 enfants par femme en 2001 - Conversion de cet objectif en nombres de couples devant être protégés par la stérilisation, le stérilet, la pilule, etc.
Septième plan (1985-1990)	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'un taux net de remplacement de 1 entre 2006 et 2011 - Intensification des objectifs de stérilisations
Plans annuels (1990-1991) (1991-1992)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun nouvel objectif, les précédents étant maintenus
Huitième plan (1992-1997)	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution d'une planification centralisée vers une planification indicative autour du slogan « <i>people's operation with government cooperation</i> » - Accent sur l'information, l'éducation et la communication (IEC)
Neuvième plan (1997-2002)	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'un programme de santé de la reproduction - Définition dans la nouvelle politique de 2000 d'objectifs de satisfaction immédiate des besoins de contraception et de santé, de fécondité au niveau du remplacement en 2010 et de stabilisation de la population en 2045
Sources : K. Srinivasan (1995) ; Government of India : Eighth Five-Year Plan et Ninth Five-Year Plan. Government of India (2000)	

du CD-ROM édité par l'IASP à l'occasion du trentième anniversaire de la revue. Les articles y sont classés par volumes, par auteurs ou par mots-clés. Nous avons choisi d'analyser la répartition des articles en prenant en considération les mots-clés proposés. 37 entrées différentes existent. Une telle diversité n'étant pas utile à notre démarche –et certaines rubriques ne contenant qu'une voire deux publications–, un regroupement en 14 méta-thématiques a été opéré. Chaque mot-clé est exclusif. Un article ne peut être compté plusieurs fois. Cf. pour plus de détails, Spooenberg (2004).

L'orientation prise par le monde de la recherche a été largement guidée par les choix gouvernementaux en matière de politique de population. Pourtant, un des objectifs formulés en 2000 dans *the National Population Policy* n'est-il pas "the promotion of delayed marriage for women to 18 years and preferably to over 20" ? (Government of India, 2000 : 2).

Pour ces raisons, il nous semble étonnant que l'étude de la nuptialité au niveau des Etats et Territoires de l'Union indienne n'ait pas été renouvelée depuis l'ouvrage de R. P. Goyal (1988). Malgré son impact sur la fécondité et la croissance de la population, ainsi que les appels des démographes (Goyal, 1989), la nuptialité ne semble plus trouver grâce auprès des chercheurs. Pourtant, si l'Inde entend maîtriser sa croissance démographique, toutes les composantes entrant en jeu dans l'accroissement de sa population doivent être envisagées. Parmi celles-ci figure la nuptialité.

II. Données et mesures

Plusieurs sources de données socio-démographiques existent en Inde,⁵ mais le recensement indien (*Census of India*) est la source la plus complète. Par sa dimension temporelle et géographique, il fournit les données adéquates pour une étude régionale diachronique de la nuptialité.⁶ Si la série des *Census of India* porte sur plus d'un siècle (1871-2001), en raison de la difficulté d'accès, notre analyse repose sur les opérations de 1971, 1981 et 1991.⁷

Les structures de la population indienne par âge et par sexe mettent en évidence la mauvaise qualité des recensements indiens, que ce soit en raison de déclarations d'âges approximatives et/ou pour des erreurs de dénombrement (omissions, double-compte). Le tableau 2 présente les indices de Whipple modifiés pour l'Inde aux trois recensements retenus.⁸ La répulsion (indices inférieurs à l'unité) et l'attraction (indices supérieurs à l'unité) ne présentent pas d'effet systématique en fonction du sexe. L'attraction sur le 0 et le 5 est largement confirmée. L'effet attractif de ces âges touche l'ensemble des autres âges. Cependant, parmi les âges répulsifs, ceux finissant par 2 et 8 le sont le moins. Nous pouvons même noter une légère attirance féminine pour les âges se terminant en 8 en 1991. Comme le montrent ces chiffres, la qualité des recensements ne s'est guère améliorée entre 1971 et 1991. Elle se péjore même en 1981.

Ces biais affectant les données par âge pourraient vieillir exagérément le calcul de l'âge au mariage. Mais comme ce calcul sera réalisé à partir des proportions de célibataires par groupes d'âges quinquennaux, ces effets sont en grande partie annulés.

Les indices de Whipple modifiés sont calculés sur la population entre 23 et 62 ans. Ils ne permettent pas d'évaluer la qualité pour les âges plus jeunes, âges cruciaux pour l'étude de la nuptialité en raison de la précocité du mariage en Inde. L'examen des déclarations d'âges entre 8 et 23 ans montre que les concentrations sont les plus fortes sur les âges se terminant par 0, 2 ou 8, tandis que l'âge de 15 ans est peu attractif. Ces distorsions se retrouvent dans les trois opérations avec, semble-t-il, une amélioration qui s'esquisse aux jeunes âges. Elles peuvent entraîner un vieillissement de l'âge moyen au mariage.

⁵ Le lecteur intéressé trouvera plus de précisions sur ces différentes sources en consultant le site internet réalisé par Christophe Z. Guilmoto (démographe à l'IRD) : <http://www.demographic.net/demographicdata/index.htm>

⁶ Les 2 enquêtes démographiques et de santé (NFHS-1 et NFHS-2) sont aussi des sources de données permettant l'étude de la nuptialité, mais elles concernent des échantillons pour 25 Etats et Territoires.

⁷ Le premier recensement a été mené en 1871-72, tandis que le dernier –en cours d'exploitation– a été conduit le 1^{er} mars 2001. Il faut parfois près de 10 ans pour que l'ensemble des volumes soit publié. Au niveau des Etats et Territoires, les données de l'opération de 2001 pour la nuptialité ne sont pas encore publiées.

⁸ Cf. pour le détail des calculs Nombissi (1992).

Tableau 2 : Indice de Whipple modifiés, Inde 1971-1991

	1971		1981		1991	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
W0	2.99	3.05	3.08	3.04	2.94	2.85
W1	0.27	0.23	0.22	0.17	0.23	0.19
W2	0.83	0.77	0.83	0.81	0.89	0.90
W3	0.45	0.44	0.44	0.43	0.45	0.47
W4	0.45	0.47	0.42	0.43	0.44	0.47
W5	2.89	2.95	3.00	3.06	2.91	2.91
W6	0.61	0.56	0.57	0.52	0.58	0.55
W7	0.43	0.39	0.40	0.36	0.43	0.38
W8	0.80	0.86	0.81	0.95	0.88	1.06
W9	0.28	0.26	0.23	0.21	0.24	0.22

Les informations concernant le statut matrimonial ont été collectées pour la première fois en 1881. Dans les opérations de 1881 à 1931, la population est classée en 3 catégories (*married, unmarried, widow or widower*). Aucune information n'est collectée sur le divorce. Les personnes divorcées sont considérées comme veuves de 1901 à 1931. C'est seulement en 1941 que les divorcés sont recensés séparément. En 1951, le statut matrimonial d'une personne peut être célibataire (*unmarried*), marié, veuf ou divorcé. Aucun changement n'intervient en 1961, si ce n'est que *unmarried* est remplacé par *never married* et que *separated* est ajouté à *divorced*. En 1971, le statut matrimonial est recensé selon les catégories suivantes : 1) *Never married*, 2) *Married*, 3) *Widowed*, 4) *Separated or divorced*, 5) *Unspecified status*.⁹ En 1981 et 1991, ces catégories n'ont pas évolué.

Des informations concernant l'âge à la cohabitation matrimoniale n'ont jamais été collectées dans les recensements indiens. Seul le statut matrimonial est demandé, sans distinction. Par conséquent, introduisant un biais, l'âge moyen au mariage calculé à partir des recensements mélange à la fois mariages formels et mariages effectifs.¹⁰

L'âge moyen au mariage est un des indices synthétiques les plus employés pour mesurer le calendrier de la nuptialité. A partir des proportions de célibataires issues des recensements, cet indicateur a été calculé, pour les deux sexes et pour les 32 Etats et Territoires par la méthode de l'ajustement graphique (Tabutin, 1975 : 18-22). Cette méthode consiste à ajuster « par une courbe les diverses proportions de célibataires observés aux âges moyens des groupes quinquennaux (17,5, 22,5, 27,5,...) » (Tabutin, 1975 : 18). Une fois ajustée, cette courbe permet de relever les proportions de célibataires aux anniversaires (âges exacts) et, par la suite, de construire une table de nuptialité abrégée.¹¹ Cette méthode est

⁹ Srivastava (1971), disponible sous : <http://www.censusindia.net/census2001/history/> (consulté le 14 juin 2005)

¹⁰ D'autres sources (enquêtes) nous renseignent sur la différence entre ces deux âges. Par exemple, en 1951-52, « plus de 30% des mariages étaient le fait de filles de moins de 12 ans, 60% de moins de 15 ans, selon le second et le quatrième passages de l'enquête nationale par sondage. Le mariage, pour ces filles très jeunes, correspond à un engagement, la jeune femme restant le plus souvent chez ses parents jusqu'à une seconde cérémonie (gauna) qui a lieu après la puberté. » Selon le onzième passage de l'enquête, pour les mariages de 1930-1949, l'intervalle entre mariage formel et mariage effectif atteignait 27,6 mois en zones rurales et 19,2 mois en zones urbaines, pour les filles mariées avant 15 ans et 3,2 mois et 1,8 mois respectivement pour celles mariées à 15 ans ou plus (Blayo, 1978 : 953-954). Dans les résultats de la NFHS-2, au niveau national, la cohabitation (âge médian à la première cohabitation) intervient en moyenne 7 mois (0,6 ans) après le mariage formel (âge médian au premier mariage) (IIPS et ORC Macro, 2000 : 57).

¹¹ Avec cette méthode, nous aurions pu construire une table complète de nuptialité en relevant les proportions de célibataires aux âges exacts non pas par groupes d'âges quinquennaux, mais par année d'âge. Une procédure peut-être plus précise et exhaustive, mais beaucoup plus longue.

meilleure que celle dite de Hajnal car elle ne suppose pas la distribution linéaire de la nuptialité dans les groupes d'âges quinquennaux (Hajnal, 1953).¹²

Si l'âge moyen au mariage est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer le calendrier de la nuptialité et son évolution, il demeure toutefois insatisfaisant. Cette mesure mélange des générations différentes recensées à une certaine date.¹³ De même, la différence entre les âges moyens au mariage des hommes et des femmes ne reflète pas directement les écarts d'âges entre conjoints. Pour cela, il faudrait disposer de données individuelles permettant de mesurer pour chaque mariage l'écart d'âge entre les époux.

En fait, l'âge moyen au mariage ne rend pas compte de l'âge auquel débute la nuptialité, ni le rythme de ce phénomène (Lesthaeghe, 1971). Le recours aux proportions de célibataires aux jeunes âges, telles les proportions de célibataires à 15-19 ans, 20-24 ans ou même 25-29 ans, permet de mieux refléter les comportements de génération qui sont au début de leur vie matrimoniale. Leur augmentation d'une génération à l'autre implique un âge au mariage plus tardif.

III. Tendances de la nuptialité en Inde

Le mariage en Inde est depuis longtemps, sans doute toujours, très précoce et universel (Agarwala, 1962, 1972). A la fin du XIXe siècle, l'âge moyen au mariage varie selon les Etats entre 10 et 15 ans pour les femmes et entre 18 et 25 ans pour les hommes (Agarwala, 1972). Durant le siècle suivant, il a connu une augmentation généralisée. Mais ce vieillissement de l'entrée en union n'a pas pour autant atténué le clivage entre une Inde du Nord ségrégonniste où le mariage est précoce et une Inde du Sud plus égalitaire où l'entrée en union est plus tardive.

L'importance de la variation régionale de la démographie et de la culture en Inde a été popularisée par Dyson et Moore en 1983. Ces auteurs formulent un modèle sociologique des relations de genre qui permet de comprendre les différences démographiques régionales. Les idéologies culturelles et les normes de chaque région indienne peuvent expliquer largement ce qui est observé à des niveaux agrégés dans les données. En mobilisant des dimensions anthropologiques, les auteurs mettent en évidence un clivage entre un système indien septentrional et un système indien méridional.

Aussi séduisante et puissante que fut cette formulation, les études récentes sur la fécondité –notamment les analyses spatiales (Guilmoto, 1997 ; Guilmoto et Rajan, 2001 ; Guilmoto, 2003)– tendent à remettre en question ce clivage en proposant non plus une opposition binaire Nord-Sud, mais une structure concentrique de type « auréolaire, qui semble principalement orientée autour du noyau dur de l'Inde traditionnelle [...] ». (Guilmoto, 1997 : 159). Ce noyau du système démographique traditionnel, comprenant les quatre grands Etats de l'Inde du Nord (Bihar, Madhya Pradesh, Rajasthan et Uttar Pradesh), est marqué par une fécondité élevée et un fort biais en faveur du sexe masculin (patrilinéarité, virilocalité, patriarcat,...). Ces caractéristiques régionales reflètent un sous-développement économique, l'importance des Brahmanes et la marginalisation des femmes sur le plan scolaire et professionnel (Dyson et Moore 1983 ; *ibid.* : 153-154).

¹² Les indicateurs ainsi obtenus reposent néanmoins sur un *a priori* arbitraire : l'application des « proportions de célibataires aux centres de classes des groupes d'âges (17,5 ans, 22,5) ». (Tabutin, 1975 : 20). Afin de tester la sensibilité de l'âge moyen au mariage, et de manière à prendre en compte la non-linéarité de la répartition des mariages dans les groupes d'âges, un scénario non-linéaire a été formulé. En effet, l'hypothèse de la linéarité de la nuptialité n'est pas respectée dans les groupes d'âges jeunes. En conséquence, dans le scénario non-linéaire, le centre de classes des groupes d'âges jeunes est 'vieilli'. En adoptant ce scénario, pour les trois recensements, selon que le mariage est précoce ou intermédiaire, l'âge moyen au mariage doit être 'vieilli' respectivement de 0,4, et 0,3-0,2 ans. Des ajustements pas très importants, mais néanmoins non négligeables pour les Etats à la nuptialité précoce. Dans les illustrations de ce travail, c'est le scénario non-linéaire qui a été retenu.

¹³ Les recensements indiens sont menés tous les dix ans, généralement au début du mois de mars (le 1^{er} mars).

Mais ces études privilégient un niveau d'analyse inférieur à celui des Etats et Territoires : les districts. Qu'en est-il pour la nuptialité ? Peut-on distinguer cette structuration spatiale pour ce phénomène à un niveau supérieur d'agrégation ? L'examen cartographique de l'évolution de l'âge au mariage montre également, mais de manière moins précise, cette nouvelle structure auréolaire. En raison du niveau d'analyse retenu, nous préférons parler d'une structure d'innovation tripolaire.

1. Age au mariage : émergence d'une structure d'innovation tripolaire

La figure 2 permet de constater l'évolution spatiale de ce phénomène au cours des dernières décennies.¹⁴ En 1971, un modèle de mariage précoce des femmes est largement répandu dans le pays. Sur les 32 Etats et Territoires, 21 présentent un âge moyen inférieur à 19,7 ans, dont 7 au-dessous de 17,7 ans. Seuls deux Etats (Manipur et Nagaland) se démarquent par des valeurs supérieures à 21,7 ans. Une structure tripolaire semble émerger. Le Nord-Est, la pointe Sud (Kerala et Tamil Nadu) et le Nord (Punjab) du pays concentrent les valeurs les plus élevées. En 1981, le recul de l'entrée en union des femmes touche la plus grande partie du pays. La structure tripolaire s'affirme et semble même s'étendre par 'contagion'. Cette 'diffusion' spatiale est plus marquée au Nord et Nord-Est du pays. En 1991, le modèle de mariage précoce –majoritaire en 1971– a quasiment disparu. Dans seulement deux Etats, les femmes se marient en moyenne avant 17,7 ans en 1991. C'est pour cette dernière année que le processus de 'diffusion' se constate le mieux. Pareil à un 'jeu de domino', les uns après les autres, les Etats et Territoires voient leur âge moyen au mariage des femmes s'élever. Cette dynamique se remarque aisément pour le pôle Sud et Nord-Est, elle est en revanche plus timide lorsque l'on scrute le Nord du pays.

Partant, il est vrai, de niveaux inférieurs, ce sont les Etats au centre du pays (Rajasthan, Uttar Pradesh, Bihar, Madhya Pradesh et Andhra Pradesh) qui présentent systématiquement des âges moyens au mariage les plus bas. La région du Nord-Est se distingue par des valeurs plus élevées sur l'ensemble des périodes considérées. Des niveaux comparables sont rares dans les autres régions. Mais quelques Etats se démarquent ; notamment le Kerala et Goa, Daman & Diu, où les femmes se marient en moyenne à plus de 20 ans dès 1971.

Si la tendance générale présente, entre 1971 et 1991, une augmentation moyenne de 1,8 ans, le rythme des évolutions a été plus ou moins fort selon les Etats et Territoires. Il demeure néanmoins continu. A la fin du XXe siècle, malgré les évolutions à la hausse touchant tous les Etats et Territoires, les différences entre entités spatiales ne s'estompent que lentement. Si l'écart entre la valeur maximale et minimale de l'âge moyen au mariage des femmes atteint 8 ans en 1971, il s'élève à 7,5 ans en 1991. Par contre, malgré le maintien des extrêmes, une concentration paraît s'esquisser. L'écart type de la distribution des âges moyens au mariage des femmes diminue très légèrement : de 2 en 1971, il passe à 1,8 en 1991. L'hétérogénéité du calendrier de la nuptialité féminine ne diminue donc que lentement. La forte inertie un peu partout des systèmes matrimoniaux ne favorise pas les changements sociaux et démographiques rapides.

Pour les hommes, la dynamique spatiale du vieillissement de l'âge moyen au mariage est à la fois identique et distincte de celle des femmes (figure 3). Identique dans la mesure où les trois pôles identifiés se retrouvent et s'affirment durant la période considérée. Comme précédemment, un processus de diffusion s'étend aux Etats côtiers en remontant depuis le Sud

¹⁴ Pour cartographier les divers indicateurs matrimoniaux, nous avons retenu la méthode de discrétisation des classes d'égale étendue consistant à soustraire la valeur minimale observée à celle maximale observée et de rapporter ce résultat au nombre de classes défini. La valeur (e) ainsi obtenue est ensuite additionnée à partir du minimum observé. Le nombre de classes arrêté (k) repose sur une contrainte logique liant le nombre de classes au logarithme du nombre de lieux (n=32) : $k = 1 + \log_{10}(n)$

et en descendant depuis le Nord-Est. Par contre, comme pour les femmes, le pôle Nord semble également rencontrer des résistances dans sa ‘progression’ vers le Centre du pays. Encore une fois, avec les Etats du Rajasthan et de l’Andhra Pradesh, ce sont ceux du Centre et de l’Est qui présentent les âges au mariage les plus précoces. En revanche, la dynamique spatiale des hommes est distincte de celle affectant l’âge au mariage des femmes par le fait que le processus du vieillissement du calendrier de l’entrée en union des hommes est plus rapide. La ‘vitesse’ avec laquelle la carte de l’Inde s’obscurcit en témoigne. S’il est vrai que le nombre d’Etats et Territoires présentant un âge moyen au mariage tardif est plus élevé pour les hommes que pour les femmes en 1971, il n’en demeure pas moins qu’en 1991, avec les définitions de la précocité empruntées, dans quatre Etats, les hommes contractent des unions précoces (contre 6 pour les femmes).

Les entités spatiales où les hommes entrent en union tardivement en 1971 (Nord-Est, Sud, certains Etats du Nord et de l’Ouest) sont pratiquement les mêmes que celles où les femmes se marient tardivement. Ici, l’âge au mariage atteint près de 25 ans ou plus. Entre 1971 et 1991, l’augmentation moyenne de l’âge moyen au mariage des hommes a été moins forte : 1,1 an. Les comportements matrimoniaux en matière d’entrée en union ne changent guère. En 1971, la différence entre l’Etat où les hommes se mariaient le plus tardivement et celui où ils le faisaient le plus précocement atteignait 7,5 ans. En 1991, elle était de 7,3 ans. De même, la concentration sur un âge moyen au mariage masculin ne s’est que peu produite. L’écart type atteint 2 en 1991 alors qu’il s’élevait à 2,2 20 ans auparavant.

Si pour les deux sexes l’âge au mariage augmente, ce mouvement a été plus marqué dans les Etats et Territoires où la nuptialité est précoce en 1971. Toutefois, depuis 1981 et pour les deux sexes, le rythme d’élévation de l’âge moyen semble se réduire (tableau 3).

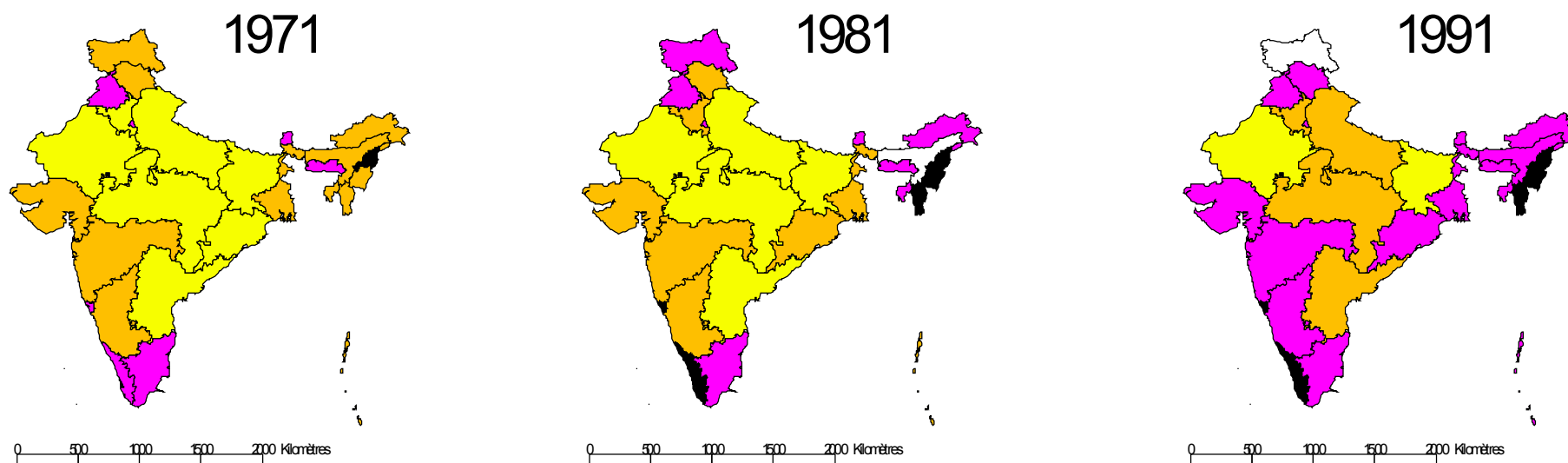
Tableau 3 : Augmentation moyenne annuelle pour différents groupes d’Etats selon leur âge moyen au mariage en 1971, femmes et hommes, Etats et Territoires, Inde 1971-1991

Groupe d’Etats selon leur âge moyen au mariage en 1971		1971-1981	1981-1991	1971-1991
Femmes	< 17,7	0.11	0.10	0.11
	17,7 - 19,6	0.13	0.07	0.10
	19,7 - 21,6	0.08	0.01	0.05
	21,7 ou plus	0.08	0.08	0.08
Hommes	< 21,8	0.09	0.09	0.09
	21,9 - 23,7	0.05	0.04	0.05
	23,8 - 25,6	0.08	0.03	0.05
	25,7 ou plus	0.07	0.03	0.05

L’augmentation de l’âge au mariage a été plus forte pour les femmes que pour les hommes. En effet, l’âge moyen au mariage des femmes s’élève à un rythme plus important que celui des hommes (tableau 3). Mais, comme le relève Hertrich à propos de l’Afrique (2001 : 18-19),

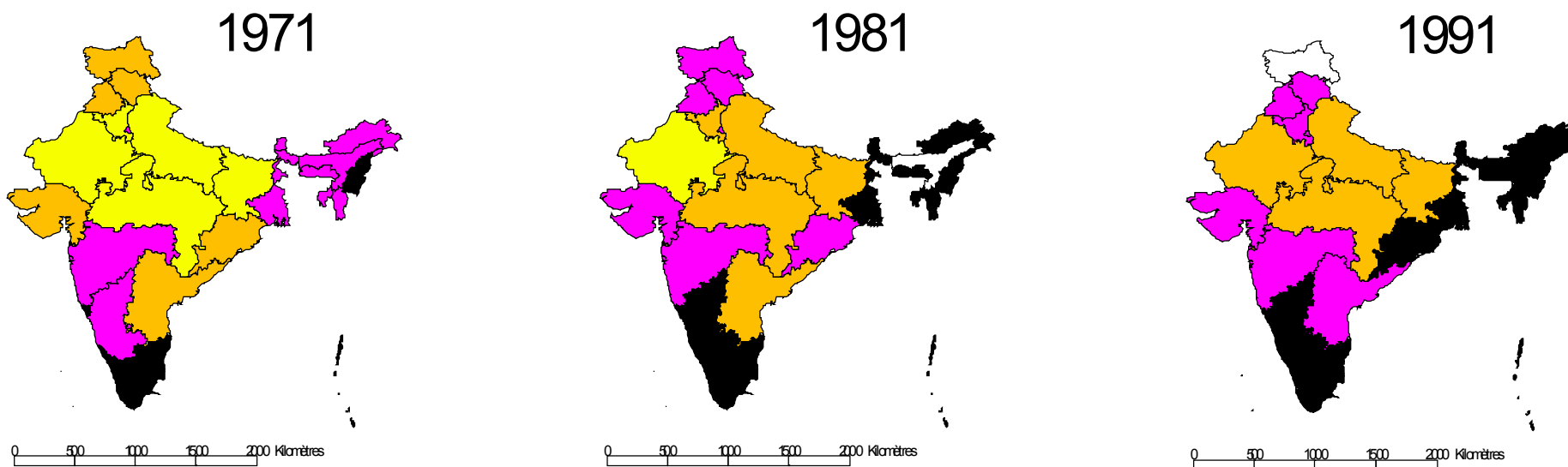
« la relative stabilité [...] de l’âge au mariage des hommes n’est pas forcément à interpréter comme l’expression d’une stabilité des cadres du mariage des hommes. Elle peut tout aussi bien résulter de la confrontation de forces aux effets antagonistes, les uns jouant dans le sens d’un rajeunissement du mariage (relâchement des contrôles traditionnels) les autres dans le sens d’un recul (prolongation de la scolarisation et insertion professionnelle, prise en charge personnelle des coûts du mariage, contraintes que fait peser la crise économique sur l’accès à l’autonomie économique et résidentielle). »

Figure 2 : Age moyen au mariage des femmes par Etat et Territoire, Inde 1971-1991
(Sources : nos calculs à partir de Census of India 1971, 1981 et 1991)



- moins de 17,7 ans
- 17,7 - 19,6 ans
- 19,7 - 21,6 ans
- 21,7 ans ou plus
- données non disponibles

Figure 3 : Age moyen au mariage des hommes par Etat et Territoire, Inde 1971-1991
(Sources : nos calculs à partir de Censuses of India 1971, 1981 et 1991)



- moins de 21,9 ans
- 21,9 - 23,7 ans
- 23,8 - 25,6 ans
- 25,7 ans ou plus
- données non disponibles

2. *Ecart d'âges au mariage entre sexes : persistance et affirmation d'un contraste régional*

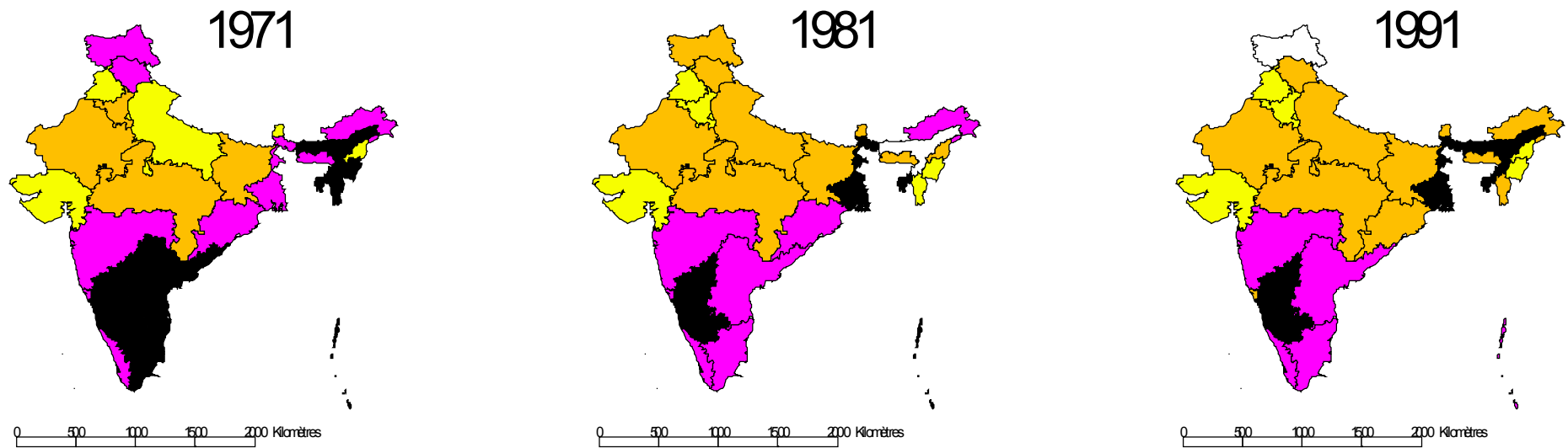
Avec l'augmentation de l'âge au mariage des femmes et la relative stagnation de celui des hommes, le calendrier de la nuptialité des deux sexes se rapproche. Mais cette tendance ne se retrouve pas avec la même 'force' dans l'ensemble des Etats et Territoires de l'Inde. Si la tendance générale montre une réduction de l'écart d'âges au mariage entre sexes, les rythmes et les niveaux se différencient selon les régions.

Une fois n'est pas coutume, les pôles à l'origine du processus de diffusion de l'élévation de l'âge au mariage sont ceux où l'inertie, en matière de rapprochement du calendrier d'entrée en union, est la plus forte. La dichotomie entre Inde du Nord et Inde du Sud prend toute sa signification lorsque l'on observe la dynamique spatio-temporelle de l'écart d'âges au mariage entre sexes. Le rapprochement de l'âge au mariage entre sexes se perpétue dans les dernières décennies du XXe siècle. Loin d'être homogène, ce processus débouche sur la formulation de caractéristiques régionales directement reliées à la nature des systèmes matrimoniaux régionaux.

La figure 4 illustre les évolutions à l'œuvre. En 1971, l'opposition entre régions à faibles écarts d'âges au mariage et celles à grands écarts d'âges est la plus marquée. Les trois pôles à l'origine de la diffusion du vieillissement du calendrier d'entrée en union se détachent par des valeurs dépassant 5,1 ans entre sexes. L'écart est le plus fort dans les Etats du Sud et du Nord-Est. Pour une fois, l'Andhra Pradesh ne se démarque pas par une valeur à l'opposé de celle des autres Etats du Sud. En 1981, les trois pôles connaissent également un rapprochement du calendrier d'entrée en union. Toutefois, cette évolution ne les affecte pas de la même manière. Si le pôle Nord ne se démarque plus par rapport aux Etats du Centre, du Nord et de l'Est (excepté le West Bengal), celui du Sud continue à présenter des valeurs plus élevées. La situation est moins tranchée pour le pôle Nord-Est. En 1991, la situation n'a guère évolué. Malgré quelques changements, les mêmes traits structuraux se retrouvent. L'impression générale est celle d'un contraste marqué entre, d'un côté, le Sud et une partie du Nord-Est où l'écart d'âges atteint plus de 5,1 ans et, de l'autre, le reste du pays où il est inférieur, plutôt voisin de 4 ans.

C'est dans les régions du Nord-Est et du Sud que s'observent les disparités les plus importantes. L'évolution de l'écart d'âges au mariage entre sexes parmi les Etats et Territoires du Sud semble converger sur une valeur commune de l'ordre de 6 ans. Si le Sud paraît être homogène, le Nord-Est présente la plus forte disparité entre Etats en 1971. Bien que cette variabilité se réduise légèrement au fil des ans, elle débouche sur une concentration en deux groupes distincts. Le premier, très semblable au Sud du pays, affiche des écarts d'âges supérieurs à 6 ans pour l'ensemble des années et est constitué par les Etats de l'Assam et de Tripura. Le second regroupe les autres Etats. Ceux-ci semblent 'converger' sur un écart du calendrier du mariage de l'ordre de 4-5 ans. Comme pour le Nord-Est du pays, les Etats et Territoires de l'Ouest se divisent en deux groupes : l'un comptant le Maharashtra, Goa, Daman & Diu, l'autre le Gujarat et Dadra, Nagar & Haveli. Les Etats du premier groupe présentent des écarts d'âges s'élevant à près de 6 ans, alors que ceux du second des valeurs inférieures à 4 ans (sauf en 1971). Au Nord, l'évolution est plus homogène. La différence entre Etats se réduit. Alors qu'elle s'élevait à 2,4 ans en 1971, elle atteint, en 1991, un peu plus de 1 an. Un écart d'âges minimum semble se fixer autour de 4 ans. L'Est et le Centre du pays sont à bien des égards semblables. A l'exception du West Bengal plus proche des Etats voisins du Nord-Est, c'est la stabilité des écarts d'âges qui frappe. Clairement, dans ces deux régions, la différence entre le calendrier d'entrée en union des femmes et celui des hommes change peu dans les dernières décennies. Il oscille autour de 4-5 ans. Une tendance à la hausse se dessine même : problème de données ou nouvelle évolution ?

Figure 4 : Ecart d'âges moyens au mariage entre sexes par Etat et Territoire, Inde 1971-1991
(Sources : nos calculs à partir de Census of India 1971, 1981 et 1991)



- moins de 4,1 ans
- 4,1 - 5,0 ans
- 5,1 - 6,0 ans
- 6,1 ans ou plus
- données non disponibles

3. Synthèse et mise en perspective

Ce bilan des tendances des âges moyens au mariage et de l'écart d'âges au mariage entre sexes illustre les oppositions régionales récurrentes. Nous l'avons vu, les Etats où l'écart d'âges entre conjoints est le plus bas sont, en majorité, ceux où l'âge auquel les femmes et les hommes se marient est le plus précoce. A l'opposé, l'âge au mariage est le plus tardif dans les régions où l'écart d'âges au mariage est le plus élevé. Prises brutes, ces informations vont à l'encontre de la logique prévalant dans les études liant genre et démographie.

En général, dans la littérature, l'écart d'âges entre époux est souvent pris comme un indicateur permettant d'appréhender les relations de genre ou le degré d'autonomie de la femme au sein du couple et de la famille (Bozon, 1990 ; Hertrich et Locoh, 1999). Un faible écart d'âges se traduit par une relation plus égalitaire entre homme et femme, entre conjoints. Il est souvent fait état qu'un « resserrement de l'écart d'âges au mariage entre sexes [...] [est] le facteur le plus manifeste d'une évolution des rapports sociaux de genre, ouvrant la voie à des relations plus égalitaires au sein des couples. » (Hertrich, 2001 : 27). Sans égards pour le contexte, cet indicateur est alors mobilisé dans des analyses (souvent comparatives). Mais sa pertinence n'est pas toujours assurée.

Dans notre cas, la connaissance des variations régionales du système matrimonial permet d'expliquer les résultats *a priori* 'dissonants'. En Inde du Sud, où l'autonomie féminine est la plus élevée (Dyson et Moore, 1983), les écarts d'âges au mariage sont les plus importants du pays. Ils sont en fait le résultat d'une préférence affichée pour une forme de mariage unissant un homme à la fille de sa sœur ou à un membre de la parenté proche.¹⁵ Par conséquent, dans ce contexte où le mariage unit deux individus parents, la différence d'âges entre époux ne peut être prise comme un proxy des relations de genre. La jeune épouse connaît à la fois son mari et sa belle-famille depuis bien longtemps. L'effet inhibant de la différence d'âges au mariage entre sexes sur l'autonomie féminine s'annule ou, du moins, est amoindri.

4. Célibat prolongé et définitif : une augmentation aux jeunes âges mais une stagnation aux âges adultes

Les évolutions de l'âge au mariage offrent une première appréhension de la durée de vie se déroulant hors du cadre conjugal. Cependant, il existe un autre moyen de mesurer à la fois les changements de calendrier et d'intensité de la nuptialité et d'affiner la définition de ces modèles : les proportions de célibataires par groupes d'âges.

Dans les dernières décennies du XXe siècle, les pourcentages de célibataires dans les groupes d'âges jeunes (15-19 ans et 20-24 ans) ont augmenté dans la totalité des Etats et Territoires, entraînant un recul de l'âge au mariage. Partant d'âges au mariage plus précoces, ce mouvement est plus marqué chez les femmes que chez les hommes (*cf.* tableau 3).

A 15-19 ans et 20-24 ans pour les femmes

Pour les femmes, cette progression, retrouvée dans l'ensemble des Etats et Territoires de l'Inde entre 1971 et 1991, montre l'hétérogénéité du processus de la transition matrimoniale. La figure 5 illustre le mouvement vers une nuptialité plus tardive. Clairement, la durée de vie avant

¹⁵ Les unions matrimoniales au Sud du pays renforcent les relations déjà existantes. « Il s'agit de rapprocher les familles et de resserrer le cercle du groupe de parenté, politique aux antipodes de celle du Nord. Toute la tonalité de la société méridionale est différente. La distinction entre la maison du père et celle du beau-père n'est pas aussi tranchée que dans le Nord. Le comportement de la fille dans la famille de son mari est beaucoup plus libre. Après tout, son mari est soit l'oncle, soit le cousin croisé et la mère de celui-ci est soit sa propre grand-mère, soit sa tante. Et elle n'est pas non plus séparée de la maison de ses parents durant de longues périodes. La coutume qui consiste à organiser des mariages au sein de la parenté proche a pour effet que les filles sont données en mariage à des familles ne vivant pas trop loin de leur maison et les visites sont nombreuses entre les deux maisons et la femme va souvent rendre de longues visites à ses parents, en particulier presque toujours pour ses couches. » (Karve, 1953 cité par Goody, 2000 : 258).

le mariage s'allonge pour les femmes. Chaque Etat ou Territoire est repéré par un point indiquant les proportions de femmes célibataires à 15-19 ans et à 20-24 ans aux trois recensements (1971, 1981 et 1991). Un retard de la nuptialité avant 20 ans entre ces dates correspond à une augmentation de la valeur en ordonnée, un retard à 20-24 ans à une augmentation de la valeur en abscisse. Chaque région illustre une étape de cette tendance, avec les Etats du Centre et de l'Est à une extrémité et ceux de Goa (Ouest) et, dans une moindre mesure, du Nagaland et de Manipur (Nord-Est) de l'autre. Le mouvement à l'œuvre montre que, dans un premier temps, c'est la nuptialité des femmes à 15-19 ans qui est repoussée, un résultat classique. Cela se remarque nettement pour les Etats du Centre et de l'Est (surtout Madhya Pradesh, Uttar Pradesh et Bihar). En deux décennies, l'augmentation des proportions de célibataires à ces âges est extrêmement forte tandis que celle à 20-24 ans est pratiquement nulle. Dans un deuxième temps, une fois atteint un seuil de l'ordre de 50-60% de femmes célibataires à 15-19 ans, le transfert s'opère sur le groupe d'âges des 20-24 ans. Les Etats et Territoires du Nord, du Sud, une partie du Nord-Est et de l'Ouest se trouvent dans cette phase. Cette deuxième étape s'opère différemment selon la région du pays. Elle est plus marquée au Nord-Est et au Sud, où les proportions de célibataires augmentent alors *grosso modo* du même ordre de grandeur. Pour les autres régions, elle est plus timide. Enfin, les proportions de femmes célibataires à 15-19 ans ayant atteints plus de 80%, le retard de la nuptialité résulte alors bien évidemment de l'augmentation des proportions à 20-24 ans. L'Etat de Goa (Ouest), ceux du Nagaland, de Manipur (Nord-Est) et le Kerala (Sud) se trouvent dans cette phase.

Et à 20-24 ans et 25-29 ans pour les hommes

En reprenant les mêmes âges pour les hommes, l'ensemble des étapes de la transition matrimoniale ne peut être constaté. La figure 6 présente l'évolution des proportions d'hommes célibataires à 20-24 ans et 25-29 ans. On peut constater que le mouvement vers une nuptialité tardive est en marche dans tout le pays et les trois étapes de cette transition se retrouvent avec pratiquement les mêmes Etats et Territoires dans chaque phase. En l'absence de données postérieures à 1991 et en attendant les résultats du recensement de 2001, « [c]ette représentation [(figures 5 et 6)] incite à penser que les proportions de célibataires dans les deux groupes d'âges tendent à converger vers les valeurs observées dans les [Etats et Territoires] à nuptialité tardive. » (Blayo, 1978 : 960). L'expérience des Etats à faibles proportions de femmes mariées à 15-19 ans et 20-24 ans et d'hommes mariés à 20-24 ans et 25-29 ans semble tracer le chemin sur lequel les autres Etats vont s'engager. Renforçant les résultats de l'analyse de l'âge au mariage, l'examen de l'évolution des proportions des femmes et des hommes célibataires montre que le temps passé avant le mariage s'allonge. Cette période de célibat prolongée est cruciale. Elle permet de développer et d'asseoir une plus grande autonomie aussi bien pour les femmes que pour les hommes, par le biais de l'instruction ou de l'accumulation d'expériences extra-familiales, tant professionnelles que personnelles.

Figure 5 : Progression des proportions de femmes célibataires à 15-19 ans et 20-24 ans par Etats et Territoires, Inde 1971-1991
 (Sources : nos calculs à partir de Census of India 1971, 1981 et 1991)

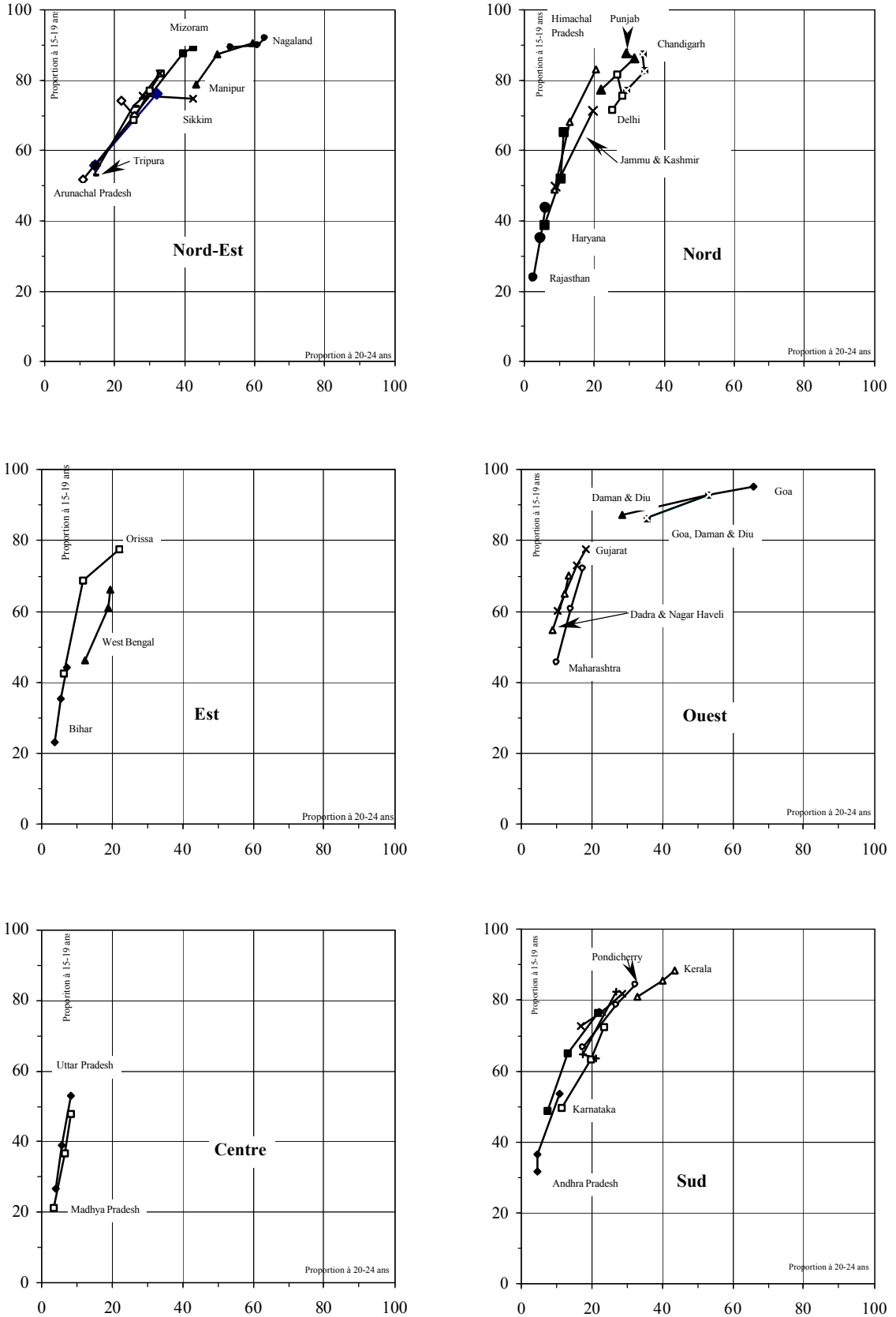
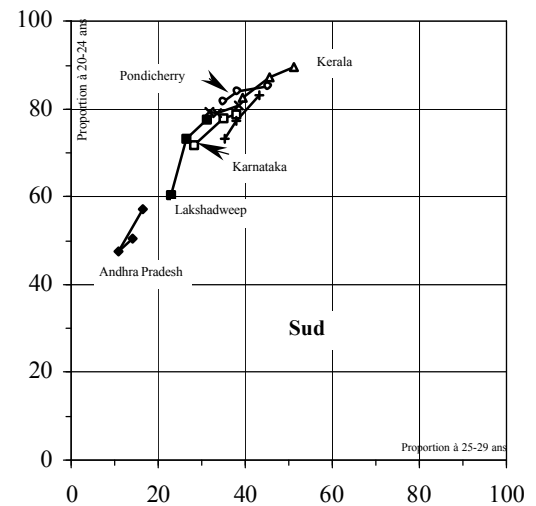
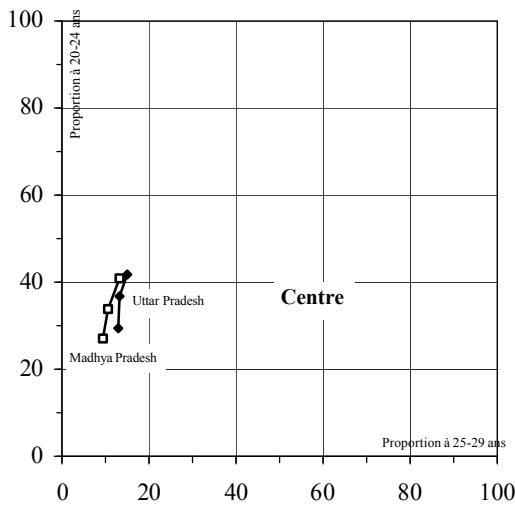
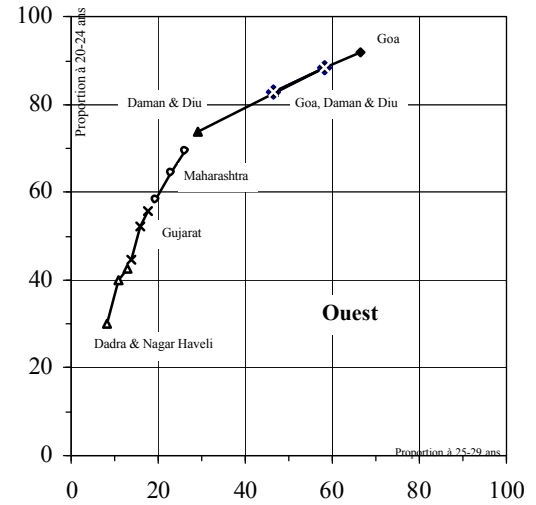
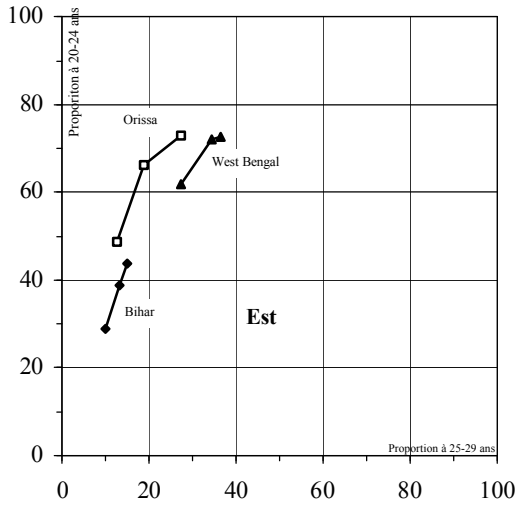
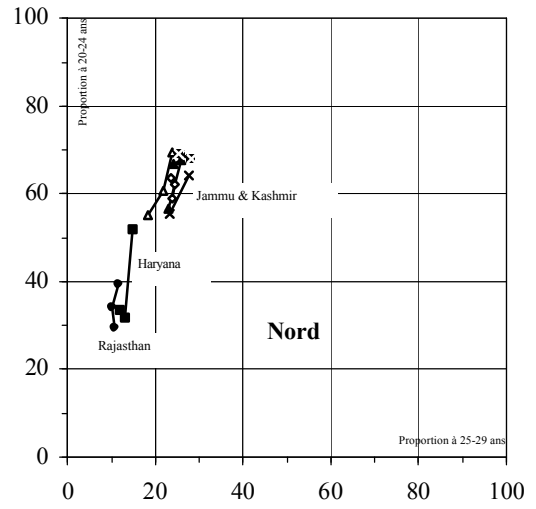
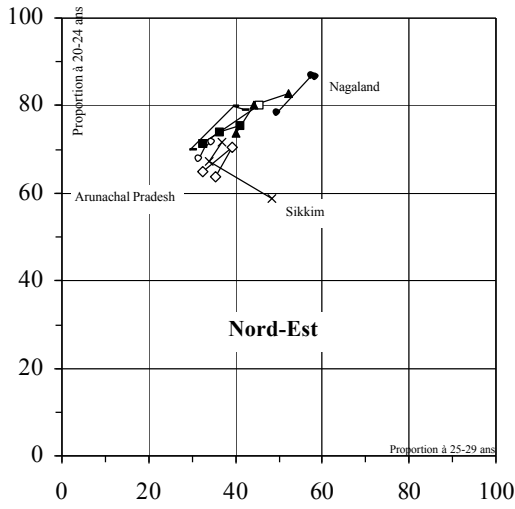


Figure 6 : Progression des proportions d'hommes célibataires à 20-24 ans et 25-29 ans par Etats et Territoires, Inde 1971-1991
 (Sources : nos calculs à partir de Census of India 1971, 1981 et 1991)



A 30-34 ans pour les femmes et à 35-39 ans pour les hommes

L'intensité de la nuptialité est classiquement mesurée par la proportion de célibataires à 45-49 ans. Toutefois, rappelons-le, le mariage en Inde demeure encore largement universel. Qui plus est, cet indicateur ne permet pas de rendre compte des changements en cours ; il concerne des générations entrées en union plus d'un quart de siècle plus tôt. Pour ces raisons, nous préférons recourir à la proportion de célibataires à 30-34 ans pour les femmes et à 35-39 ans pour les hommes.

Le mariage des femmes est universel dans pratiquement tous les Etats et Territoires de l'Union indienne (figure 7). En 1971, dans la majorité des entités spatiales indiennes, on compte moins de 3,1% de femmes célibataires à 30-34 ans. Le célibat à l'âge adulte atteint des valeurs plus élevées à l'Ouest et au Sud (Goa et Kerala) ainsi qu'au Nord-Est du pays. Au Nagaland, ce sont plus de 11% de femmes qui sont célibataires à ces âges.

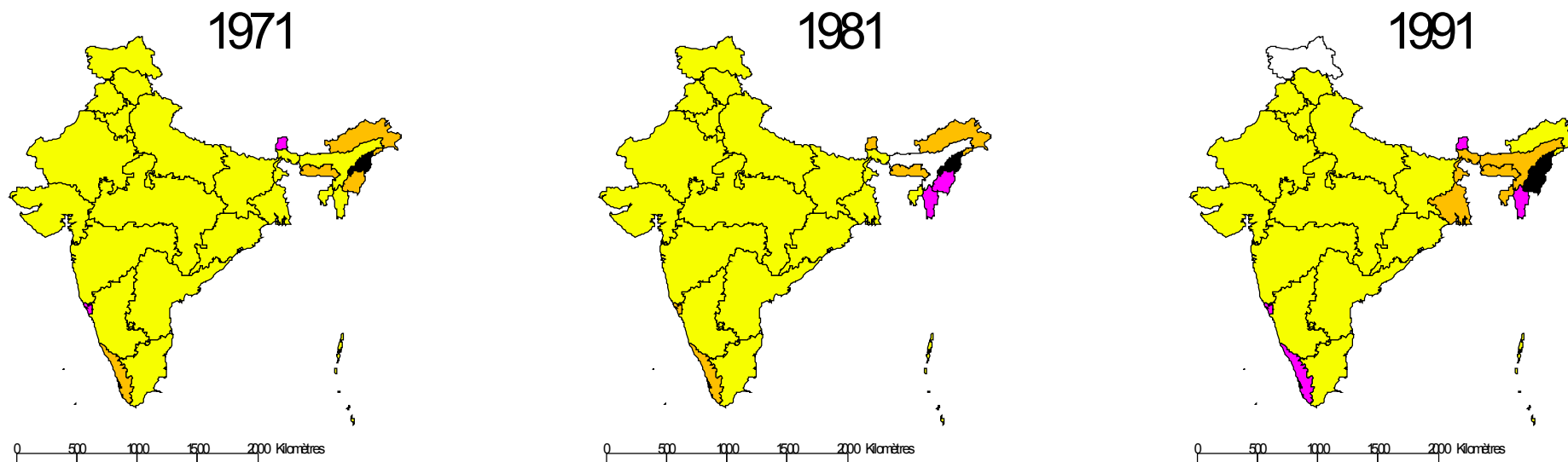
Dans les années 1970 et 1980, le célibat des femmes demeure remarquablement faible. Toutefois, les Etats où l'augmentation de l'âge au mariage a atteint les valeurs les plus élevées correspondent à ceux où l'augmentation du célibat à 30-34 ans est la plus forte. Un processus de diffusion semble également poindre au Nord-Est et s'étendre, en descendant, en direction du Sud. Entre 1981 et 1991, la proportion de femmes célibataires à 30-34 ans au West Bengal augmente sensiblement. Au Sud et à l'Ouest, le Kerala et Goa présentent une tendance à la hausse de la fréquence du célibat féminin à l'âge adulte. Dans le reste du pays, c'est la stabilité qui prévaut.

Pour les hommes, la situation est légèrement différente (figure 8). L'évolution des dernières décennies s'opère de manière duale, en sens opposé. Si en 1971, les trois pôles précédemment identifiés connaissent une fréquence du célibat plus élevée, cette caractéristique ne se retrouve pas en 1991. Entre 1971 et 1991, la carte de l'Inde s'éclaircit : l'universalité du mariage masculin s'affirme dans l'ensemble du pays, à l'exception du Nord-Est et du Sud. Dans ces deux régions, la proportion d'hommes célibataires à 35-39 ans augmente –il est vrai de façon plus modeste dans les Etats et Territoires au Sud du pays.¹⁶

Le mariage demeure encore une étape importante dans la vie des femmes et des hommes à la fin du XXe siècle en Inde. Si les tendances en cours dévoilent un report de l'âge au mariage que les proportions de célibataires en début de vie adulte traduisent, elles ne débouchent pas sur une hausse du célibat définitif. En d'autres termes, la majorité de la jeunesse indienne repousse le mariage, mais finit par se marier. Le mariage demeure une institution fondamentale de la société indienne ; une étape importante dans la vie de tout individu. Il faut cependant rester attentif aux mouvements à la hausse du célibat définitif qui ont vu le jour et qui s'affirment dans les pôles 'innovateurs' en matière de comportements matrimoniaux. Ces mouvements sont-ils les signes avant-coureurs d'une désaffectation grandissante pour le mariage ? L'avenir nous le dira.

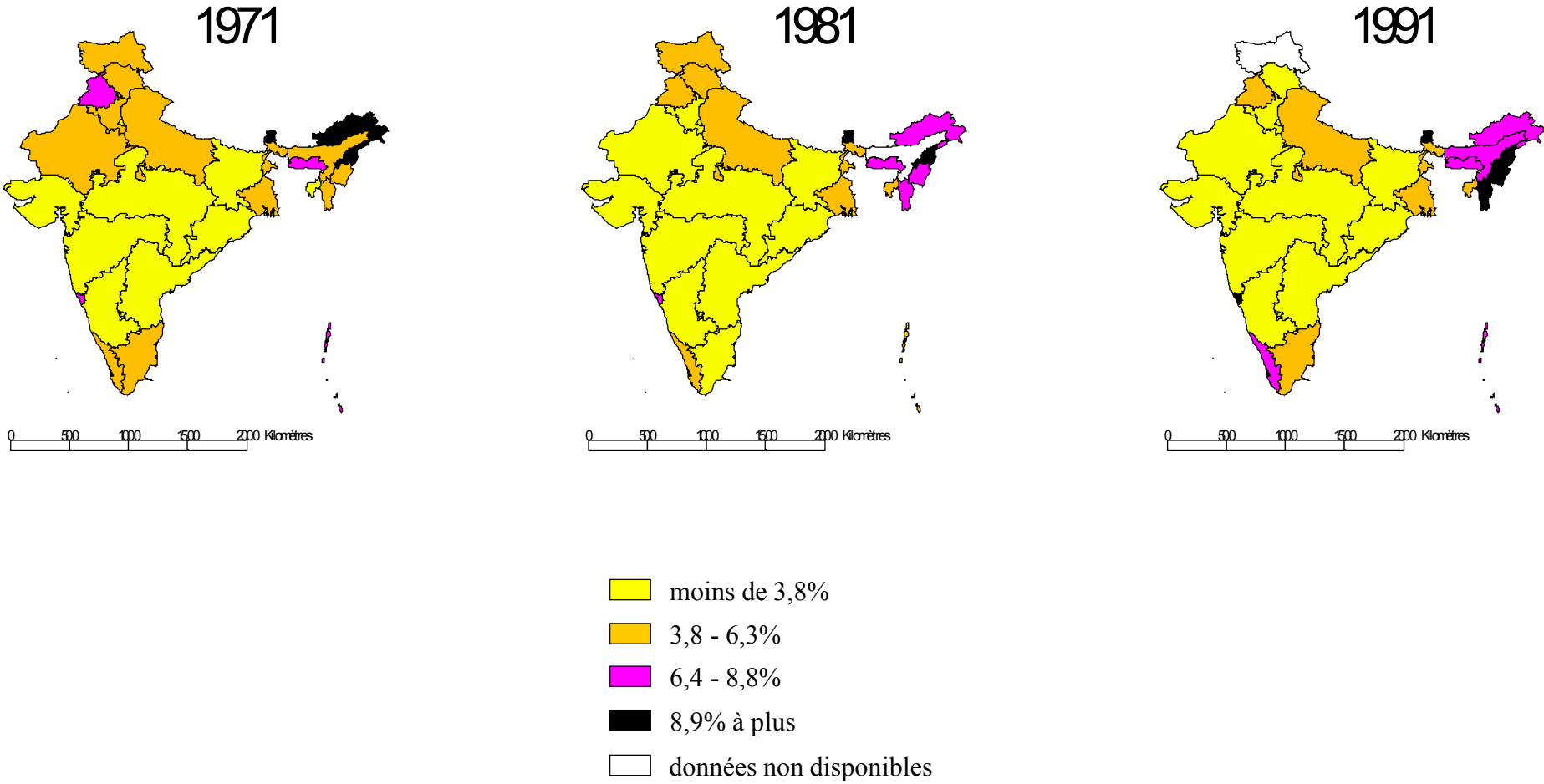
¹⁶ Il serait tentant de lire dans cette évolution un effet du rapport de masculinité des générations. Si le cas du Kerala présentant historiquement un sex ratio élevé en faveur des femmes semble confirmer cette hypothèse, la région du Nord-Est la contredit. En effet, le sex ratio de cette région est déséquilibré en faveur des hommes.

Figure 7 : Evolution de la proportion de femmes célibataires à 30-34 ans par Etat et Territoire, Inde 1971-1991
 (Sources : Census of India 1971, 1981 et 1991)



- moins de 3,1%
- 3,1 - 5,7%
- 5,8 - 8,4%
- 8,5% à plus
- données non disponibles

Figure 8 : Evolution de la proportion d'hommes célibataires à 35-39 ans par Etat et Territoire, Inde 1971-1991
 (Sources : Census of India 1971, 1981 et 1991)



IV. Autocorrélation spatiale des comportements matrimoniaux ?

L'impression laissée par l'examen de l'évolution spatio-temporelle des pratiques matrimoniales (âge moyen au mariage et écart d'âge au mariage entre sexes) est celle d'un processus de 'diffusion' à partir de trois pôles d'innovations (Sud, Nord-Est et Nord). Or, comme le note Guilmo (2003 : 18) au sujet de la dynamique spatiale de la fécondité en Inde, « [o]n s'accommode en effet le plus souvent de l'illusion cartographique comme démonstration finale et certains écrits n'hésitent d'ailleurs pas à faire des cartes l'unique caution au service d'une thèse, avec l'œil pour garant d'objectivité. ». Dans cette étude, la démonstration cartographique ne saurait tenir comme preuve. La mobilisation de techniques statistiques appliquées à l'analyse géographique permet d'asseoir le jugement de l'œil humain.

Il existe un moyen simple et efficace de déterminer l'autocorrélation spatiale. Selon qu'une occurrence soit observée (notée B) ou ne le soit pas (notée W), une couleur différente est donnée à chaque entité spatiale. Pour les entités ayant des frontières communes, le nombre de contacts est calculé selon les couleurs présentes de chaque côté de la frontière. Il existe trois cas de figure : deux régions B se touchent (BB), deux W (WW) ou une B et l'autre W (BW). Pour déterminer s'il y a ou non autocorrélation spatiale, il faut additionner le nombre de BB, WW et BW puis les comparer aux nombres attendus de BB, WW et BW sous l'hypothèse nulle H_0 (absence d'autocorrélation spatiale correspondant à une valeur critique du Chi-2 de 5,991 à un seuil de significativité de 0,05 pour 2 degrés de libertés).¹⁷

Le tableau 4 présente les valeurs calculées et leur comparaison avec celles attendues en cas d'indépendance. Le seuil de détermination de l'occurrence ou non d'un phénomène est la valeur centrale des classes dans les légendes des figures 2, 4 et 6. Pour les trois modèles, la valeur du Chi-2 calculée est supérieure à la valeur critique au-delà de laquelle l'hypothèse nulle est rejetée. Autrement dit, il existe une relation entre la valeur observée dans un Etat ou Territoire et celle présente dans l'entité spatiale voisine.

Tableau 4 : Valeurs du Chi-2 calculée pour la répartition spatiale au hasard des valeurs de quelques indicateurs de nuptialité, Etats et Territoires, Inde 1971-1991

Indicateurs de nuptialité	1971	1981	1991
Age moyen au mariage des femmes	30,572	11,535	21,669
Age moyen au mariage des hommes	7,885	15,027	27,822
Ecart d'âges moyens au mariage entre sexes	11,535	13,822	19,429
Valeur du Chi-2 critique (2 degrés de liberté, seuil de significativité de 0,05) = 5,99			

Pour des raisons de disponibilité des données, les Etats et Territoires de l'Union ont été retenus comme niveau d'analyse. Or, ce niveau d'agrégation masque d'éventuelles variations présentes à un niveau inférieur. En effet, si les cartes des Etats et Territoires présentées dans cette étude permettent d'appréhender une partie de cette dynamique, elles n'offrent aucune garantie sur un éventuel processus de diffusion. Ainsi, bien que le calcul de l'autocorrélation spatiale au niveau des Etats et Territoires montre que les comportements matrimoniaux ne se distribuent pas au hasard, mais qu'ils sont en lien avec ceux des entités spatiales voisines, le niveau d'agrégation retenu, en raison d'une trop grande disparité dans la superficie des Etats et Territoires, empêche de calculer des mesures prenant en compte la distance.

¹⁷ Pour les détails de l'application, Cliff et Ord (1973) et, pour un exemple très clair, Shaw et Wheeler (1985 : 188-192).

V. Déterminants de la nuptialité

Le mouvement vers une nuptialité tardive s'est produit dans toute l'Inde de façon plus ou moins marquée. Cette évolution s'inscrit dans un processus de changement global de la société indienne au cours des dernières décennies. Le retard du mariage a été accompagné par des transformations sociales, économiques et culturelles inter-reliées : augmentation de l'instruction, hausse du travail rémunéré en dehors du cadre familial, urbanisation et développement du pays, érosion des normes familiales,...

Loin de vouloir procéder à un examen complet de ces transitions et de leurs effets respectifs sur le calendrier et l'intensité de la nuptialité, nous tentons, en nous concentrant uniquement sur le dernier recensement disponible (1991), d'identifier les principaux facteurs influençant les pratiques matrimoniales en Inde. Comme le relèvent de nombreux auteurs,¹⁸ dans les sociétés où le mariage est universel et offre le droit à la reproduction, l'âge au mariage a une forte influence sur de nombreux phénomènes démographiques, sociaux ou économiques. Non seulement un âge au mariage précoce implique des taux de fécondité et d'accroissement démographique plus élevés, mais un âge au mariage précoce est également associé à un faible taux de scolarisation pour les hommes et les femmes, ainsi qu'à un statut social inférieur et une participation des femmes dans la force de travail peu importante.

L'effet sur les pratiques matrimoniales de 14 variables indépendantes traduisant à la fois les dimensions traditionnelles et modernes (tableau 5) ont été testées. Dans un contexte patriarcal, une *femme chef de ménage* peut être considérée comme une anomalie (Todd, 1988 : 480).¹⁹ Aussi, une forte proportion de femmes chef de ménage peut traduire une meilleure 'place' de la femme dans la société ; ce trait est, du reste, bien plus fréquent dans le système plus égalitaire au Sud du pays que dans celui, plus ségrégationniste, du Nord. Dans un système patriarcal où les fils mariés résident avec leurs parents, la *taille moyenne du ménage* permet d'appréhender –il est vrai grossièrement– la structure familiale.²⁰ Enfin, la *proportion de mariage sans liens de parenté* traduit une des principales caractéristiques des systèmes matrimoniaux indiens : le caractère endogame ou exogame de l'union conjugale.

Faute d'un indicateur pertinent et valide permettant de prendre en compte la dot matrimoniale à ce niveau d'agrégation, l'effet sur les pratiques matrimoniales de cette dimension importante en Inde ne pourra être estimé.

La *religion* est mesurée par le pourcentage d'hindous,²¹ de musulmans et de pratiquants d'une autre religion. L'*instruction* est estimée par la proportion des femmes âgées de 15-29 ans ayant atteint le niveau secondaire. La composition du *monde du travail* est traduite par la proportion de femmes actives dans l'agriculture.²² L'*urbanisation* est la part de la population totale habitant dans les zones urbaines. La *pauvreté* est mesurée par la proportion de la population vivant au-dessous de la ligne de pauvreté.

¹⁸ Bloom et Reddy, 1986 ; Federici, Oppenheim Mason et Sogner, 1993 ; Jejeebhoy 1995

¹⁹ Cet indicateur pourrait éventuellement refléter l'effet des migrations. Encore que, dans un contexte de fortes inégalités de genre, il est probable qu'un fils prend préséance sur sa mère. Il faudrait approfondir ce lien.

²⁰ Il offre également un proxy permettant d'appréhender la fécondité.

²¹ Le Bouddhisme a été couplé avec l'Hindouisme.

²² Selon Desai et Jain (1994 : 120), cet indicateur ne rend pas une image correcte du travail féminin. Dans les zones rurales du pays, une grande majorité des femmes est engagée dans des activités agricoles ou familiales souvent non rémunérées et non recensées. Ainsi, les énumérations censitaires considèrent ces activités comme une extension du travail domestique. A l'opposé, les activités rémunérées sont recensées plus fréquemment. Les femmes qui prennent part à ces activités non-familiales ont plus de chances de figurer dans les statistiques nationales. Mais parce que la participation féminine à une activité rémunérée est liée, dans ce contexte, à une absence de propriété foncière et aux basses classes sociales, les statistiques concernant l'emploi des femmes sur-représentent les femmes pauvres et celles appartenant aux groupes définis par le gouvernement comme étant historiquement désavantagés (scheduled castes and scheduled tribes).

Tableau 5 : Définition des variables, valeurs moyennes, extrêmes et écart-type, Inde 1991

Abréviation	Variable	Définition	Valeur moyenne	Valeurs extrêmes et écart-type
Variabes dépendantes				
FCEL	Célibat féminin	Proportion de femmes célibataires à 20-24 ans	27,0	5,9 - 66,0 (15,5)
HCEL	Célibat masculin	Proportion d'hommes célibataires à 25-29 ans	31,9	11,5 - 66,4 (14,4)
ECART	Ecart d'âges au mariage	Ecart d'âges moyens au mariage entre sexes	4,7	3,2 - 6,2 (0,9)
Variabes explicatives				
FCHEF	Femmes chef de ménage*	Proportions de femmes chefs de ménage*	11,3	4,3 - 24,2 (5,5)
MENA	Structure familiale	Taille moyenne des ménages	5,4	4,4 - 6,3 (0,5)
EXOG	Exogamie*	Proportion de mariage sans liens de parenté*	87,7	51,8 - 98,9 (12,4)
RELHIN	Hindouisme	Proportion de la population de religion hindoue	71,0	4,5 - 97,1 (27,9)
RELMUS	Islam	Proportion de la population de la religion musulmane	10,8	0,7 - 94,3 (17,0)
RELAUT	Autres (chrétiens, sikhs,...)	Proportion de la population appartenant à une autre religion	18,1	0,8 - 88,1 (26,9)
EDUF	Instruction féminine	Proportion de femmes de niveau secondaire à 15-29 ans	5,0	1,4 - 11,6 (2,5)
EDUH	Instruction masculine	Proportion d'hommes de niveau secondaire à 15-29 ans	8,2	2,7 - 14,2 (2,9)
AGRF	Composition féminine de la force de travail	Proportion de la population féminine active dans l'agriculture	66,9	2,2 - 92,1 (27,4)
AGRH	Composition masculine de la force de travail	Proportion de la population masculine active dans l'agriculture	53,5	2,7 - 79,2 (19,0)
POPURB	Population urbaine	Proportion de la population urbaine	30,8	8,5 - 89,9 (20,9)
PAUV	Pauvreté**	Proportion de la population vivant sous la ligne de pauvreté**	32,0	11,4 - 55,0 (11,3)
NORD	Nord dummy	1 si Etat ou Territoire dans région du Nord	0,16	- (0,37)
CENTRE	Centre dummy	1 si Etat ou Territoire dans région du Centre	0,29	- (0,46)
N-EST	Nord-Est dummy	1 si Etat ou Territoire dans région du Nord-Est	0,29	- (0,46)
DISPO	Disponibilité de partenaires	Rapport des femmes célibataires de 20-24 ans et des hommes célibataires de 25-29 ans	85,3	51 - 126 (23,0)

Notes : Moyennes non-pondérées. Ecart-types entre parenthèses.

Sources : Registrar General & Census Commissioner, India, 1997 ; *IIPS, 1995 ; **Planning Commission Government of India, 2001.

Nous utilisons 3 variables dichotomiques afin d'identifier les principales régions du pays (tableau 6). En raison des caractéristiques de ses comportements matrimoniaux, l'Etat de l'Andhra Pradesh a été intégré à la région centrale. C'est le Sud de l'Inde qui correspond à la

région par défaut (celle pour laquelle toutes les variables dichotomiques sont égales à zéro). Enfin, *l'indice de disponibilité* de partenaires apprécie le marché matrimonial. Généralement, cet indice rapporte le nombre de célibataires d'un sexe d'un groupe d'âge quinquennal à celui de l'autre dans le groupe d'âge quinquennal supérieur ou inférieur. Ici, les femmes célibataires à 20-24 ans sont rapportées aux hommes célibataires à 25-29 ans.

Tableau 6 : Répartition des 31 Etats et Territoires en 4 macro-régions pour la détermination des variables 'dummy'

Nord*	Centre	Nord-Est	Sud
Haryana	Andhra Pradesh	Arunachal Pradesh	Goa
Himachal Pradesh	Bihar	Assam	Karnataka
Punjab	Gujarat	Manipur	Kerala
Chandigarh	Madhya Pradesh	Meghalaya	Tamil Nadu
Delhi	Maharashtra	Mizoram	Andaman & Nicobar Islands
	Orissa	Nagaland	Lakshadweep
	Rajasthan	Sikkim	Pondicherry
	Uttar Pradesh	Tripura	
	Dadra & Nagar Haveli	West Bengal	
	Daman & Diu		

* N'ayant pas été recensé en 1991, Jammu & Kashmir ne figure pas dans cette région.

A l'issue d'une régression linéaire multiple,²³ nos résultats (tableau 7) montrent que, à ce niveau d'analyse, le *système familial*, opérationnalisé par trois indicateurs n'exerce aucune influence significative sur la variabilité du calendrier d'entrée en union féminin et masculin, ni sur celle de l'écart d'âges entre sexes.²⁴ Alors que la consanguinité est un facteur déterminant du calendrier de la nuptialité féminine à un niveau micro (Singh et Richard, 1989 ; Audinarayana, 1993), cet effet (pourcentage de mariages sans lien de parenté) n'est pas significatif au niveau des Etats et Territoires indiens en 1991. De même, les deux autres indicateurs du système familial (proportion de femmes chef de ménage et taille moyenne du ménage) n'influencent pas l'âge à l'entrée en union. L'écart d'âges entre sexes n'est pas davantage déterminé par ces variables. Ce résultat s'inscrit en opposition à l'assertion de Casterline et de ses collègues pour qui l'écart d'âges entre sexes au mariage est élevé dans des contextes patriarcaux (1986 : 374). Mais leur analyse, en comparant 29 populations de pays en développement, se situe à un autre niveau d'agrégation. Aux niveaux des Etats et Territoires de l'Union indienne, l'hypothèse de la correspondance spatiale entre caractéristiques du système familial régional et pratiques matrimoniales –qui nous avait poussé à supposer une relation entre les deux variables– ne se vérifie pas.

Les comportements matrimoniaux ne dépendent également pas de la *pauvreté* d'un Etat. Bien que, à un niveau micro, le niveau de vie des parents influence la rapidité du mariage des filles (Rao et Surrender, 1998), cette relation est totalement absente au niveau d'agrégation que nous avons privilégié. Autrement dit, le niveau de pauvreté d'un Etat ou Territoire ne détermine nullement la rapidité avec laquelle les femmes et les hommes s'y marient.

Concernant les forces modernisatrices, en raison des corrélations entre indicateurs reflétant les mêmes dimensions et les variations du R^2 ajusté, seule *l'instruction féminine* a été retenue dans nos modèles. La littérature reconnaît qu'un certain niveau d'instruction implique un report du mariage (Jeebhoy, 1995). Cette relation devrait se retrouver dans tous les

²³ Menée à l'aide du logiciel SPSS version 11.0.

²⁴ Deux des trois indicateurs du système familial (Proportion de femmes chef de ménage et Proportion de mariages sans lien de parenté) ne proviennent pas du recensement de 1991, mais de la NFHS-1. Cette dernière source concerne uniquement les Etats. Les valeurs manquantes pour les 7 Territoires de l'Union ont été remplacées par la moyenne lors de l'application de la régression.

contextes. Pourtant, nos résultats ne permettent de vérifier qu'en partie cette constance. Le calendrier matrimonial des hommes et l'écart d'âges entre sexes sont influencés positivement par l'instruction féminine. Dans un Etat ou Territoire, plus les femmes sont instruites, plus les hommes ont tendance à se marier tardivement et plus l'écart d'âges entre sexes sera élevé. Ces relations doivent être interprétées dans le contexte des pratiques hypergames ou isogames. En effet, les femmes instruites cherchent des partenaires ayant un niveau d'instruction équivalent ou supérieur au leur. Ainsi, en raison d'une scolarisation prolongée, les partenaires masculins potentiels sont plus âgés. De plus, une femme instruite peut, dans certains contextes, avoir plus de chance de contracter un mariage traditionnel (Kaufmann et Cleland, 1994 : 197). En Inde, la tradition veut, entre autres, qu'un mari soit plus âgé que son épouse. En mobilisant ces éléments d'ordre anthropologique, le lien positif entre l'instruction féminine et âge au mariage des hommes, d'une part, et d'autre part entre instruction féminine et écart d'âges entre sexes peut être mieux compris. Enfin, l'âge au mariage des femmes n'est pas influencé par le niveau d'instruction secondaire dans un Etat. Nous y voyons là une consolidation des propos de Jeejbhoy (1995 : 60) selon lesquels, dans les cultures à fortes inégalités de genre, ce n'est pas tant l'instruction féminine qui repousserait le mariage féminin que les négociations difficiles liées au mariage d'une femme instruite. Il faudrait pouvoir obtenir des indicateurs permettant de tester cette supposition de façon plus fine.

Tableau 7 : Régressions des caractéristiques de la nuptialité sur différentes variables, coefficients standardisés (β_i) et diverses statistiques, Etats et Territoires, Inde 1991

Variables	Célibat féminin	Célibat masculin	Ecart d'âges au mariage
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Femmes chef de ménage	-0,083	-0,002	0,204
Exogamie	0,087	0,092	-0,086
Structure familiale	0,005	-0,002	-0,166
Hindouisme	-0,113	-0,025	0,110
Islam	-0,255*	-0,187	0,306**
Instruction féminine	0,262	0,381**	0,404**
Disponibilité de partenaires	0,452**	0,102	-0,649**
Pauvreté	-0,089	-0,034	0,028
Nord	-0,543**	-0,702**	-0,274
Nord-Est	0,077	0,058	0,217
Centre	-0,491**	-0,653**	-0,135
R ² ajusté	0,76	0,79	0,73
F	9,480	11,235	8,289
(p-value)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
n	31	31	31
k	11	11	11
d	2,249	2,059	2,054
Durbin-Watson	Auto-corrélation non-significative	Auto-corrélation non-significative	Auto-corrélation non-significative

Notes : k : nombre de 'régresseurs' sans la constante ; d : valeur de la statistique de Durbin-Watson ; Durbin-Watson : signification du test du d à un seuil de 5%.

* $p \leq 0,1$; ** $p \leq 0,05$

Comme nous nous y attendions, la *religion* joue un rôle significatif sur les pratiques matrimoniales. Mais, contrairement à la majorité des études dont les résultats ne permettent pas de distinguer l'effet de l'Hindouisme de celui de l'Islam, notre recherche montre que, pour la nuptialité féminine et pour l'écart d'âges entre sexes, l'Islam est un déterminant

significatif. Cette religion est associée négativement à la nuptialité féminine et positivement à l'écart d'âges entre sexes. Par contre, la religion musulmane ne détermine pas la nuptialité des hommes. Cela peut s'expliquer par le fait que l'Islam est plus restrictif pour les femmes que pour les hommes : son effet sera plus marqué sur la nuptialité des femmes (McDonald, 1985 : 92). De plus, comme l'écart d'âges met en rapport les âges auxquels une femme et un homme s'unissent, cet indicateur est, par conséquent, également influencé par l'Islam.

D'après Dixon (1971), nous avons postulé que le calendrier de la nuptialité peut être directement influencé par la *composition du marché matrimonial*. Notre analyse montre que cela est en partie vrai. La nuptialité des femmes est déterminée négativement par la disponibilité de partenaires potentiels. De même, l'écart d'âges entre sexes est en lien de façon négative avec la disponibilité de partenaires. Un surplus de femmes sur le marché matrimonial implique un écart d'âges au mariage entre sexes plus faible. Par contre, le moment où les hommes se marient intervient sans égard pour la composition du marché matrimonial.

Enfin, notre analyse met en évidence l'importance de la *dimension régionale* dans la compréhension de la nuptialité. A notre connaissance, aucune étude sur le mariage en Inde ne teste directement l'effet de la région. Pourtant, les recherches sur la fécondité et l'autonomie des femmes ont montré que la région est une variable cruciale dans toute analyse multivariée portant sur l'Inde. Par exemple, Jejeebhoy et Sathar (2001) soulignent l'importance de la différence entre le Nord du sous-continent indien et le Sud en matière d'autonomie féminine. Nos résultats militent également en faveur d'un même contraste régional. En contrôlant les différents aspects des facteurs socio-culturels et socio-démographiques, les pratiques matrimoniales demeurent encore largement influencées par la région. Le Nord et le Centre du pays présentent un effet négatif sur le calendrier de la nuptialité tant féminine que masculine par rapport au Sud. Cela suggère qu'il existe des variables non-observées expliquant les différences régionales. Comme le suggèrent Rahman et Rao (2004 : 262), l'histoire, et plus particulièrement l'héritage colonial, pourrait jouer un rôle important. La dimension régionale des comportements matrimoniaux mériterait donc d'être approfondie.

VI. Implications

Les changements affectant les sphères culturelles, sociales et économiques contribuent à faire baisser la fécondité. Mais ces changements interviennent seulement sur la fécondité à travers des variables intermédiaires dont le mariage, la contraception et l'allaitement sont les plus importantes (Bongaarts, 1978). En Inde, comme pratiquement toutes les naissances ont lieu au sein du mariage, une augmentation de l'âge au mariage des femmes ou des proportions de célibataires aura tendance à réduire la fécondité.

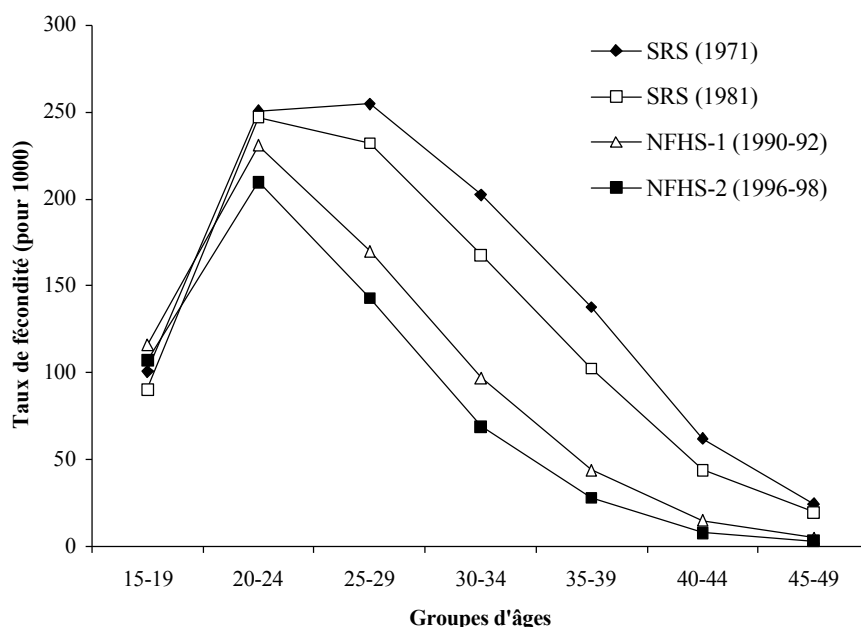
La figure 9 illustre l'évolution des taux de fécondité générale par âge au niveau national depuis 1971. La fécondité générale a diminué à tous les âges, mais les plus fortes réductions se sont produites au-delà de 20-24 ans. Ces changements reflètent largement l'importance grandissante du contrôle de la reproduction qui s'opère au sein des couples. A 15-19 ans et 20-24 ans, la diminution de la fécondité générale résulte de l'élévation de l'âge au mariage des femmes. Au recensement de 1971, 55,4% des femmes de 15-19 ans étaient mariées, contre 35,3% en 1991.

Un des objectifs fixés en 2000 par la *National Population Policy* est d'atteindre un seuil de remplacement des générations à l'horizon de 2010 (Government of India, 2000 : 2). Outre les politiques de reproduction ou les programmes de planning familial, l'évolution des comportements matrimoniaux contribuera également à la baisse de la fécondité générale, d'autant plus qu'elle affecte les tranches d'âges jeunes les plus fertiles.²⁵ L'âge au mariage augmente plus rapidement dans les Etats et Territoires où il est le plus précoce. Parmi ces

²⁵ Pour l'évolution future de la fécondité en Inde, ce constat peut être mis en perspective de l'appel de Dyson pour une relecture théorique alternative de l'évolution démographique passée de l'Inde (2001 : 70) dans le sens où il relativise l'importance de la place des programmes de planning familial.

Etats figurent le Bihar et l'Uttar Pradesh, peuplés de plus de 100 millions d'habitants et comptant, ensemble, plus d'un quart de la population indienne en 2001.²⁶ Ce sont aussi les Etats où la fécondité et les taux d'accroissement naturel sont les plus élevés. Par conséquent, les effets potentiels de la nuptialité dans les déclinés de fécondité et dans le ralentissement des accroissements naturels y sont les plus marqués, contribuant ainsi à la maîtrise de la croissance démographique indienne.

Figure 9 : Fécondité générale par âge, Inde (1971-1998)



Sources : Registrar General, India, 1999 ; IIPS, 1995 ; IIPS et ORC Macro, 2000

Dans le futur, l'âge à l'entrée en union devrait s'élever dans les Etats où il est encore précoce. Avec l'augmentation de l'instruction féminine et le développement socio-économique, de plus en plus de femmes pourraient trouver des alternatives attrayantes à la vie conjugale et maternelle. Cet enchaînement mécanique trahit pourtant une vision excessivement occidental-centrique du changement démographique. En fait, les comportements démographiques sont culturellement enracinés.

Les nombreux travaux en démographie anthropologique ont montré que le contexte culturel «bouleverse» la mécanique démographique. Ainsi, en Inde, avec le déclin de la fécondité, les pratiques discriminatoires envers les filles (foeticides, infanticides et négligence) se renforcent (Das Gupta et Bhat, 1997 ; Arnold, Kishor et Roy, 2002 ; Bhat et Zavier, 2003). Attirant l'attention du monde politique, de la recherche et du public, cette évolution du déséquilibre du rapport homme-femme est beaucoup plus marquée dans l'Inde du Nord que dans celle du Sud. Cela a des conséquences directes sur le marché matrimonial de ces Etats pour les décennies à venir. Les générations féminines arrivant sur le marché matrimonial seront moins nombreuses que celles masculines. Le célibat féminin n'aura alors certainement pas tendance à augmenter. De plus, les idéaux de genre liés au mariage imprègnent les tendances présentes et futures des comportements matrimoniaux.

Dans la tradition hindoue, le mariage revêt une importance fondamentale. Pour les femmes, le mariage donne accès à la vie religieuse. Une fois mariées, elles «deviennent l'indispensable seconde moitié de leur époux dans l'accomplissement des cultes domestiques.» (Lardinois, 1986 : 377). Dans cette tradition, la femme est 'valorisée' par le biais du mariage et par sa capacité à engendrer des enfants (si possible de sexe masculin).

²⁶ Chiffres obtenus en ignorant la partition de ces deux Etats.

Quant aux hommes, la tâche leur revient, sur terre, de tout mettre en œuvre pour que l'ordre naturel se maintienne.²⁷ Dans cette perspective, en accomplissant le rite du mariage un homme atteint l'état social lui permettant de sacrifier et de procréer. En sacrifiant, un individu tisse « des liens entre des êtres qui ne sont pas ou plus unis, [il maintient] ensemble le ciel et la terre, le visible et l'invisible ; sacrifier, c'est faire que chaque chose soit à sa juste place, bref, c'est maintenir l'ordre du monde. » (Lardinois, 1986 : 345).

Références bibliographiques

- AGARWALA, S. N. (1962), *Age at Marriage in India*, Allahabad [etc.], Kitab Mahal
- AGARWALA, S. N. (1972), *India's Population Problems*, Bombay, New Delhi, Tata McGraw-Hill
- ARNOLD, F., S. KISHOR et T. K. ROY (2002), "Sex-selective Abortions in India", *Population and Development Review*, 28(4), pp. 759-785
- AUDINARAYANA, N. (1993), "Determinants of Female Age at Marriage in Rural Andhra Pradesh: Multivariate Analysis", *Demography India*, 22(2), pp. 169-174
- BHAT, P. N. M. et F. J. ZAVIER (2003), "Fertility Decline and Gender Bias in Northern India", *Demography*, 40(4), pp. 637-657
- BLAYO, Y. (1978), « Les premiers mariages féminins en Asie », *Population*, 4-5, pp. 951-986
- BLOOM, D. E. et P. H. REDDY (1986), "Age Patterns of Women at Marriage, Cohabitation, and First Birth in India", *Demography*, 23(4), pp. 509-523
- BONGAARTS, J. (1978), "A Framework for Analyzing the Proximate Determinants of Fertility", *Population and Development Review*, 4 (1), pp. 105-132
- BOZON, M. (1990), « Les femmes et l'écart d'âge entre les conjoints: une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge », *Population*, 45(2), pp. 327-360
- CASTERLINE, J. B., L. WILLIAM et P. McDONALD (1986), "The Age Difference Between Spouses: Variations among Developing Countries", *Population Studies*, 40 (3), pp. 353-374
- CLIFF, A. D. et J. K. ORD (1973), *Spatial Autocorrelation*, London, Pion Limited
- DAS GUPTA, M. et P. N. M. BHAT (1997), "Fertility Decline and Increased Manifestation of Sex Bias in India", *Population Studies*, 51(3), pp. 307-315
- DESAI, S. et D. JAIN (1994), "Maternal Employment and Changes in Family Dynamics: The Social Context of Women's Work in Rural South India", *Population and Development Review*, 20(1), pp. 115-136
- DIXON, R. B. (1971), "Explaining Cross-Cultural Variations in Age at Marriage and Proportions Never Marrying", *Population Studies*, 25(2), pp. 215-233
- DYSON, T. (2001), "Birth Rate Trends in India, Sri Lanka, Bangladesh, and Pakistan: A Long Comparative View", in Z. A. Sathar et J. F. Phillips (ed.), *Fertility Transition in South Asia*, Oxford, Oxford University Press, International Studies in Demography, pp. 51-77
- DYSON, T. et M. MOORE (1983), "On Kinship Structure, Female Autonomy, and Demographic Behavior in India", *Population and Development Review*, 9(1), pp. 35-60
- FEDERICI, N., K. OPPENHEIM MASON et S. SOGNER (ed. by) (1993), *Women's Position and Demographic Change*, Oxford [etc.], Clarendon Press, International Studies in Demography
- GOODY, J. (2000), *Famille et mariage en Eurasie*, trad. fr., Paris, PUF, Ethnologies
- GOVERNMENT OF INDIA (2000), *National Population Policy 2000*, New Delhi, Ministry of Health and Family Welfare, Department of Family Welfare
- GOYAL, R. P. (1988), *Marriage Age in India*, Delhi, B. R. Publishing Corporation, Studies in Economic Development and Planning n°50
- GOYAL, R. P. (1989), "Raising Female Age at Marriage: Priority in India's Population Policy and Programme", *Demography India*, 18(1-2), pp. 177-182
- GUILMOTO, C. Z. (1997), « La géographie de la fécondité en Inde (1981-1991) », *Espace, Populations et Sociétés*, 2-3, pp. 145-159
- GUILMOTO, C. Z. (2003), *Une lecture géographique des mécanismes de baisse de la fécondité en Inde*, Marseille, IRD et Université de Provence, Laboratoire Population-Environnement-Développement, Série 'Santé de la reproduction, fécondité et développement', Documents de recherche n°1, 23 p.
- GUILMOTO, C. Z. et S. I. RAJAN (2001), "Spatial Patterns of Fertility Transition in Indian Districts", *Population and Development Review*, 27(4), pp. 713-738

²⁷ « De même que l'homme doit nourrir les dieux, il doit, de façon tout à fait complémentaire, entretenir les ancêtres de sa lignée. Pour que le culte des ancêtres (*śrāddha*) réussisse, il faut que le sacrifiant s'assure de la naissance d'un fils afin que se produisent, à travers lui, la lignée ancestrale et l'ordre des relations qui lie le monde des vivants et celui des morts. En procréant, en engendrant un fils, l'homme paye sa dette aux ancêtres. De débiteur il devient créancier en puissance, assuré qu'il est que ce fils qui occupera le rôle principal dans le rituel funéraire s'acquittera à son tour du *śrāddha*. Seul le fils, en offrant à son père défunt le *pinda* (boulette de riz cuit), peut faire de lui un ancêtre. » (Lardinois, 1986 : 346)

- HAJNAL, J. (1953), "Age at Marriage and Proportions Marrying", *Population Studies*, 3(2), pp. 111-153
- HERTRICH, V. (2001), *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années*, Communication présentée au Colloque international 'Genre, population et développement en Afrique' organisé par UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001, Session VIII : Pratiques matrimoniales et relations de genre, version provisoire
- HERTRICH, V. et T. LOCOH (1999), *Rapport de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, IUESP
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR POPULATION SCIENCES (IIPS) (1995), *National Family Health Survey (NFHS-1): 1992-1993*, Bombay, IIPS
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR POPULATION SCIENCES (IIPS) & ORC MACRO (2000), *National Family Health Survey (NFHS-2), 1998-1999: India*, Mumbai, IIPS
- JEJEEBHOY, S. J. (1995), *Women's Education, Autonomy, and Reproductive Behaviour: Experience from Developing Countries*, Oxford, Clarendon Press, International Studies in Demography
- JEJEEBHOY, S. J. et Z. A. SATHAR (2001), "Women's Autonomy in India and Pakistan: The Influence of Religion and Region", *Population and Development Review*, 27(4), pp. 687-712
- KAUFMANN, G. et J. CLELAND (1994), "Maternal Education and Child Survival: Anthropological Responses to Demographic Evidence", *Health Transition Review*, 4(2), pp. 196-199
- LARDINOIS, R. (1986), « L'ordre du monde et l'institution familiale en Inde », in A. BURGUIÈRE et al. (sous la dir.), *Histoire de la famille, 2. Temps médiévaux : Orient / Occident*, Paris, Armand Colin, Le Livre de Poche, 'Références', pp. 341-387
- LESTHAEGHE, R. (1971), "Nuptiality and Population Growth", *Population Studies*, 25 (3), pp.415-432
- MCDONALD, P. (1985), "Social Organization and Nuptiality in Developing Societies", in J. CLELAND et J. HOBcraft (ed. by), *Reproductive Change in Developing Countries, Insights from the World Fertility Survey*, Oxford, Oxford University Press, pp. 87-114
- NAIR, P. S. et J. VERON (2002), « L'Inde : un milliard d'habitant en 2001 », in J.-Cl. CHASTELAND et J.-Cl. CHESNAIS (sous la dir.), *La population du monde : géants démographiques et défis internationaux*, Paris, INED, les cahiers de l'INED n°149, pp. 227-243
- NOUMBISSI, A. (1992), « L'indice de Whipple modifié : une application aux données du Cameroun, de la Suède et de la Belgique », *Population*, 4, pp. 1038-1041
- PLANNING COMMISSION GOVERNMENT OF INDIA (2001), *Indian Planning Experience. A Statistical Profile*, New Delhi
- RAHMAN, L. et RAO, V. (2004), "The Determinants of Gender Equity in India: Examining Dyson and Moore's Thesis with New Data", *Population and Development Review*, 30 (2), pp. 239-268
- RAO, G. R. et S. SUREENDER (1998), "Factors Associated with Female Age at Marriage in Pondicherry", *Demography India*, 27(2), pp. 401-418
- REGISTRAR GENERAL, INDIA (1999), *Compendium of India's Fertility and Mortality Indicators, 1971-1997, based on The Sample Registration System (SRS)*, New Delhi
- REGISTRAR GENERAL & CENSUS COMMISSIONER, INDIA (1976), *Census of India 1971, Series 1, India, Social and Cultural Tables, Part II-C(ii)*, New Delhi
- REGISTRAR GENERAL & CENSUS COMMISSIONER, INDIA (1987), *Census of India 1981, Social and Cultural Tables, Tables C-1 to C-6*, New Delhi
- REGISTRAR GENERAL & CENSUS COMMISSIONER, INDIA (1997), *Census of India, 1991, Series-1, India, Part IVA-C Series, Social-Cultural Tables, Volume 1, Tables C-1, C-2 ans C-2 Part A, India, States and Union Territories*, New Delhi
- SHAW, G. et D. WHEELER (1985), *Statistical Techniques in Geographical Analysis*, Chichester [...], John Wiley & Sons
- SINGH, R. P. et J. RICHARD (1989), "Socio-Economic and Demographic Correlates of Age at Marriage", *Demography India*, 18(1-2), pp. 189-190
- SPOORENBERG, Th. (2004), *La nuptialité en Inde. Une analyse spatiale des tendances et déterminants*, mémoire de DEA, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain (UCL), Institut de Démographie
- TABUTIN, D. (1975), « Application et analyse selon les types de données », in D. TABUTIN et al., *Sources et Analyse des données démographiques : application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar*, Paris, INED, troisième partie, édition partielle 3 : La nuptialité, la fécondité, pp. 13-36
- TODD, E. (1988), « L'analyse des structures familiales : approches anthropologiques et démographiques », in H. GÉRARD et M. LORLAUX (sous la dir.), *Au-delà du quantitatif : espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie, Chaire Quetelet 1985*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, pp. 467-482
- VERON, J. (1997), « La transition démographique en Inde », *Espace, Populations et Sociétés*, 2-3, pp. 135-144
- VISARIA, P. (1995), "Demographic Transition and Policy Responses in India", *Demography India*, 24(1), pp. 1-12